



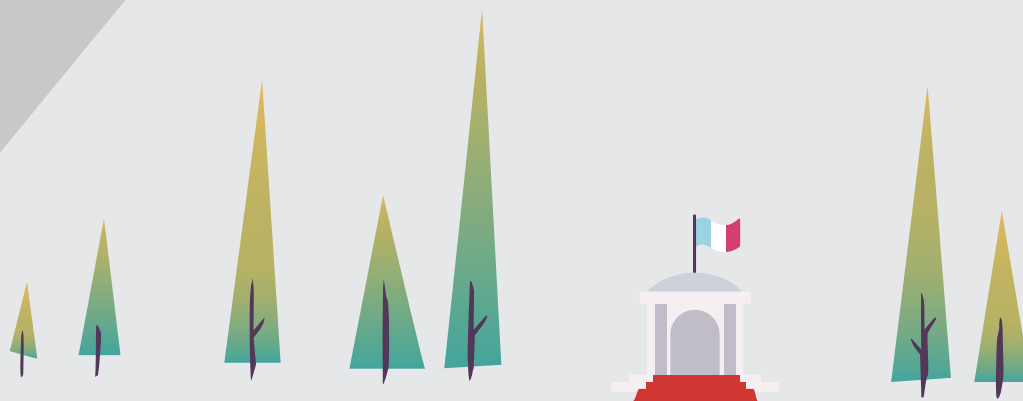
**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'ACTION DE LA MILDECA  
DANS LES TERRITOIRES  
EN 2019

**Novembre 2020**



**MILDECA** | Mission interministérielle de lutte contre  
les drogues et les conduites addictives



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'ACTION DE LA MILDECA  
DANS LES TERRITOIRES  
EN 2019

**Novembre 2020**



L'année 2019 est la première année de mise en œuvre du plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 adopté en décembre 2018. Le Plan national vise à créer un élan et à accompagner une prise de conscience dans l'ensemble de la société, pour diminuer les consommations de produits psychoactifs, licites ou illicites, et les conduites addictives avec ou sans substance. Il vise à porter un discours public clair sur les risques et les dommages des addictions en ayant une attention particulière pour les enfants et adolescents. Il renforce les réponses apportées aux conséquences des addictions pour les individus et la société et témoigne d'un engagement fort contre les trafics. Il propose de nouvelles mesures pour la recherche, l'observation et le développement de la coopération internationale. Ce plan précise les priorités et principales mesures à mettre en œuvre au niveau national mais également au cœur des territoires pour agir au plus près des publics concernés en tenant compte des spécificités et priorités régionales.

Avec ce nouveau plan, la question territoriale prend une nouvelle dimension.

Grâce, d'une part, à un pilotage régional renouvelé, qui se concrétise en 2019 par l'élaboration de feuilles de route régionales déclinant les orientations nationales du plan de mobilisation contre les addictions au regard des spécificités locales.

D'autre part, avec le lancement du second appel à projet de la MILDECA au niveau national à destination des collectivités territoriales, invitées à s'engager aux côtés de l'État dans la construction d'un plan d'action visant à « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés à aux substances psychoactives ». C'est ainsi que 13 communes (ou groupement de communes) ont contractualisé avec la MILDECA en 2019. De nombreuses autres communes ont par ailleurs initié des travaux avec les chefs de projets en préfecture.

Le présent rapport expose les modalités d'organisation, de pilotage et d'utilisation des crédits constituant l'action de la MILDECA dans les territoires au cours de l'année 2019, au travers des réponses fournies par les chefs de projets départementaux et régionaux à l'enquête qui leur a été transmise pendant l'été 2020 (98 préfectures y ont répondu).



# SYNTHÈSE NATIONALE 2019

## 1. L'élaboration de feuilles de route régionales a permis de renouveler les modes d'animation locale de la politique interministérielle de lutte contre les addictions.

### Rappel

Au niveau régional et départemental, les chefs de projets de la MILDECA sont désignés au sein de l'équipe préfectorale. A quelques exceptions près, c'est le directeur de cabinet du Préfet qui est le chef de projets MILDECA et qui est chargé d'animer cette politique par nature interministérielle.

### 1.1. L'élaboration des feuilles de route régionales.

La circulaire du 27 décembre 2018 a invité les chefs de projets régionaux à élaborer une feuille de route régionale, comportant le cas échéant des déclinaisons départementales, visant à déterminer un nombre restreint d'actions stratégiques pour la période 2019-2022, en déclinaison des axes prioritaires du plan national de mobilisation contre les addictions. Cette feuille de route était appelée à répondre aux enjeux de prévention et d'accompagnement socio-sanitaires des publics, mais aussi d'ordre et de tranquillité publique et de sécurité au quotidien, en assurant le respect des interdits et en luttant contre le trafic de stupéfiants.

Les chefs de projets étaient invités à associer les agences régionales de santé, les rectorats et le Parquet à l'élaboration d'un diagnostic partagé, à la définition des axes prioritaires, et à leur déclinaison en actions opérationnelles.

Dix-sept régions ont finalisé leur feuille de route en 2019, la Guyane en 2020.

Pour la conduite de cet exercice, les organisations ont été diverses selon les régions. Trois feuilles de route régionales ont été élaborées et formellement cosignées avec l'ARS (Grand Est, Occitanie, Martinique). En Nouvelle-Aquitaine, la feuille de route a été co-construite avec le Parquet, la DPJJ et l'Éducation nationale. La construction de la feuille de route en région Auvergne-Rhône-Alpe a également associé le secteur associatif. En Normandie, la feuille de route a été élaborée en lien étroit avec l'ARS, les chefs de projets départementaux et les services de l'État (justice, services de sécurité, Éducation nationale). La Préfecture de Bretagne a également associé certaines villes à l'exercice.

La participation des chefs de projets départementaux a été organisée de façon variable selon les régions, en amont ou en aval de la rédaction, ou au fil d'un travail de concertation.

De fait, l'élaboration des feuilles de route au niveau régional a eu un impact différent sur les modes d'organisation et de pilotage par les chefs de projets au niveau départemental. A la question de savoir si les feuilles de route régionales ont eu un impact sur leur façon de travailler en préfecture de département, certains chefs de projets départementaux ont répondu que cela a été une occasion d'améliorer les échanges collaboratifs avec le chef de projet régional (Doubs, Manche), avec la délégation territoriale de l'ARS (Bas-Rhin), avec la PJJ et le SPIP (Vaucluse) ou avec la DSDEN (Lozère).

Pour d'autres, cet exercice a été l'occasion d'améliorer collectivement le suivi des actions déployées, de définir des indicateurs de résultats plus détaillés, de mieux prioriser les choix lors des appels à projets départementaux, et de croiser les financements (notamment FIPD et PDASR).

Ainsi, certaines Préfectures ont par exemple organisé des réunions des financeurs, un comité technique des partenaires opérationnels chargé de proposer des actions dans le cadre de la feuille de route pour d'autres (Savoie).

Par ailleurs, la feuille de route régionale a permis d'encourager les associations à se déployer sur plusieurs départements (Jura, Yonne), et d'activer les leviers relatifs à l'ordre, à la tranquillité et à la sécurité publique (Pas de Calais).

En revanche, pour d'autres préfectures de département, l'opérationnalité de la feuille de route est encore trop peu lisible, et elles considèrent que cet exercice de définition d'orientations régionales ne change rien au pilotage de la politique de lutte contre les addictions à leur niveau, celui-ci se résumant encore souvent à l'instruction de l'appel à projets départemental annuel.

## 1.2. Les modalités de pilotage au niveau départemental.

En 2019, dans 72% des départements (75% en 2018), au moins un comité de pilotage relatif aux sujets MILDECA s'est tenu. On peut regretter l'absence de temps de travail spécifique au pilotage des sujets MILDECA dans certains départements sur toute une année.

D'autres départements, au contraire, travaillent de façon régulière avec les différents acteurs au sein de cercles parfois élargis, en faisant contribuer les services de l'État, l'ARS, le Parquet, le Rectorat, mais aussi les associations, les collectivités locales, dans le cadre des comités de pilotage ou de groupes de travail thématiques.

## 2. Des partenariats entre préfetures et collectivités territoriales qui se renforcent.

### 2.1. Les collectivités territoriales partenaires des chefs de projets locaux de la MILDECA.

En 2019, 46% des chefs de projets départementaux disent travailler spécifiquement avec certaines collectivités territoriales, autour d'un projet ou d'une thématique lié à la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Ce partenariat apparait dans la part de cofinancements aux projets apportés par les collectivités locales. En moyenne, 24% des co-financements des actions décidées par les chefs de projets sont issus des collectivités territoriales, comme en 2018.

Par ailleurs 9% des actions de prévention faisant l'objet d'un financement par les crédits délégués par la MILDECA aux Préfetures sont portées par des collectivités locales.

Pour illustrer la diversité des sujets abordés, il a été fait le choix, dans le présent rapport d'activité pour l'année 2019, comme en 2018, de mettre l'accent sur les actions et les démarches concertées entre les chefs de projets et les collectivités territoriales qui sont donc recensées dans chaque synthèse régionale (ci-après).

#### Rappel

##### La capacité d'action des maires et des élus locaux dans la lutte contre les addictions

Les conduites addictives résultent d'une interaction entre plusieurs facteurs liés aux produits (certains sont plus addictifs que d'autres), aux individus (ils ne sont pas tous égaux face au risque d'addiction) et à l'environnement, qui expose plus ou moins chacun aux incitations à consommer des substances psychoactives. Le maire peut jouer un rôle sur ces deux dernières composantes, en particulier pour les jeunes : les aider, aux côtés des familles et de l'école, à acquérir des compétences pour être en capacité de mieux résister, pour que les expérimentations, souvent inéluctables à l'adolescence, ne dérivent pas vers des consommations à risque ; favoriser le caractère protecteur des environnements.

Constituer un environnement protecteur, c'est veiller à réduire les incitations à consommer auxquelles est exposée la population, sous forme de publicité, de pression du cercle amical, d'accessibilité des produits. En particulier, l'interdiction de vente aux mineurs de l'alcool, du tabac et des jeux d'argent doit être respectée.

Un environnement protecteur se construit également par un travail en amont et davantage concerté pour que les soirées et les fêtes qui animent la vie locale soient réussies, sans accident, violence ou trouble à l'ordre public associés.

En tant qu'employeur, le maire doit aussi veiller à organiser pour ses agents un environnement professionnel et des conditions de travail qui n'aggravent pas les fragilités individuelles et ne génèrent pas des incitations à consommer par une pression excessive sur la performance mais aussi par la pratique des pots avec consommation d'alcool ou l'accessibilité de l'alcool sur le lieu de travail.

##### Les 3 étapes pour construire une politique municipale de prévention des conduites addictives

- **Réaliser un diagnostic local** : pour comprendre les pratiques et les consommations dans la collectivité publique et donc mieux connaître les risques. Il convient d'associer les services municipaux, les partenaires institutionnels, les acteurs locaux ou associatifs et les habitants eux-mêmes.
- **Définir l'action municipale** :
  - A travers des campagnes d'information et de sensibilisation à destination des services municipaux (pour le public comme pour eux-mêmes)
  - En utilisant les pouvoirs de police du maire pour faire respecter les interdictions de vente de tabac et d'alcool aux mineurs par exemple ;





- En favorisant et en soutenant des programmes de prévention scientifiquement validés à destination des jeunes (en milieu scolaire ou en famille).
- **Évaluer et suivre la démarche** : une bonne occasion de réunir tous les acteurs impliqués au sein d'une instance de dialogue.

En savoir plus : guide pratique « Le maire face aux conduites addictives », MILDECA-AMF, novembre 2019

## 2.2. Les collectivités territoriales engagées dans un plan d'action global, suite à l'appel à projet national de la MILDECA en 2019.

La MILDECA a lancé en février 2019 un second appel à projets à destination des collectivités locales intitulé « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés à aux substances psychoactives ».

L'objectif de cet appel à projets, doté de plus de 1 million d'euros était de sélectionner et d'accompagner des initiatives innovantes de prévention des conduites à risques conduites à l'échelle d'un territoire, et impliquant pleinement les populations.

Il s'agissait notamment de :

- Renforcer l'information de tous afin de changer les représentations ou idées reçues associées aux produits psychoactifs (alcool, tabac, cannabis), et aux dommages associés et provoquer ainsi une prise de conscience citoyenne ;
- Intervenir spécifiquement en faveur des jeunes pour réduire les comportements à risque, qu'il s'agisse des consommations ou de la participation à des trafics de stupéfiants.

Plus de 50 collectivités ont candidaté à cet appel à projets témoignant de leur engagement contre les addictions.

Treize collectivités ont été retenues suite à l'examen des dossiers :

- Chambéry (Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Grenoble (Isère, Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- La Communauté de Communes Douarnenez Communauté (Finistère, Bretagne);
- Mauguio-Carnon (Hérault, Occitanie) ;
- Toulouse (Haute-Garonne, Occitanie) ;
- Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine, Île-de-France) ;
- Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis, Île-de-France) ;
- Évry-Courcouronnes (Essonne, Île-de-France) ;
- La Communauté de Communes de Montesquieu (Gironde, Nouvelle-Aquitaine) ;
- La Communauté de Communes du Créonnais (Gironde, Nouvelle-Aquitaine);
- La Communauté de Communes du Briançonnais (Hautes-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur);
- Le Mans (Sarthe, Pays de la Loire) ;
- Fort-de-France (Martinique).

Ces treize collectivités s'ajoutent aux onze collectivités déjà partenaires de la MILDECA à l'issue de l'édition 2018 de l'appel à projets national : la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (34), Calais (62), Cherbourg-en-Cotentin (50), Fontaine (38), La Possession (974), communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (59), Merville (59), Montrabé (31), Nice (06), Petite Terre (975) et Rosny-Sous-Bois (93).

### 3. Les actions financées sur les crédits délégués par la MILDECA aux préfetures.

#### Rappel

##### Les crédits d'intervention et les appels à projet au niveau territorial

- Des crédits sont alloués par la MILDECA aux préfetures de région, qui délèguent à leur tour aux préfetures de département pour susciter et soutenir des initiatives de lutte contre les conduites addictives portées par des acteurs locaux (crédits d'intervention alloués par la loi de finances). En 2019, plus de 8,5 millions d'euros de dotation initiale ont été délégués.
- Au niveau territorial, le chef de projet de la MILDECA définit des objectifs de prévention des conduites addictives, partagés avec les services territoriaux de l'État, sous forme d'un appel à projet MILDECA annuel (appel à projet départemental et/ou régional).
- L'instruction annuelle datée du 27 décembre 2018 pour la campagne 2019 (en annexe) rappelle les règles d'engagement de ces crédits d'impulsion et de coordination.
- Par ailleurs, les ARS disposent depuis 2019, de crédits d'intervention issus du Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives. Ils permettent de soutenir, dans le cadre généralement d'un appel à projets régional, des actions contribuant à la lutte contre les addictions sur leurs territoires, en cohérence avec leurs projets régionaux de santé 2018-2022 et leur programme régional de réduction du tabagisme.

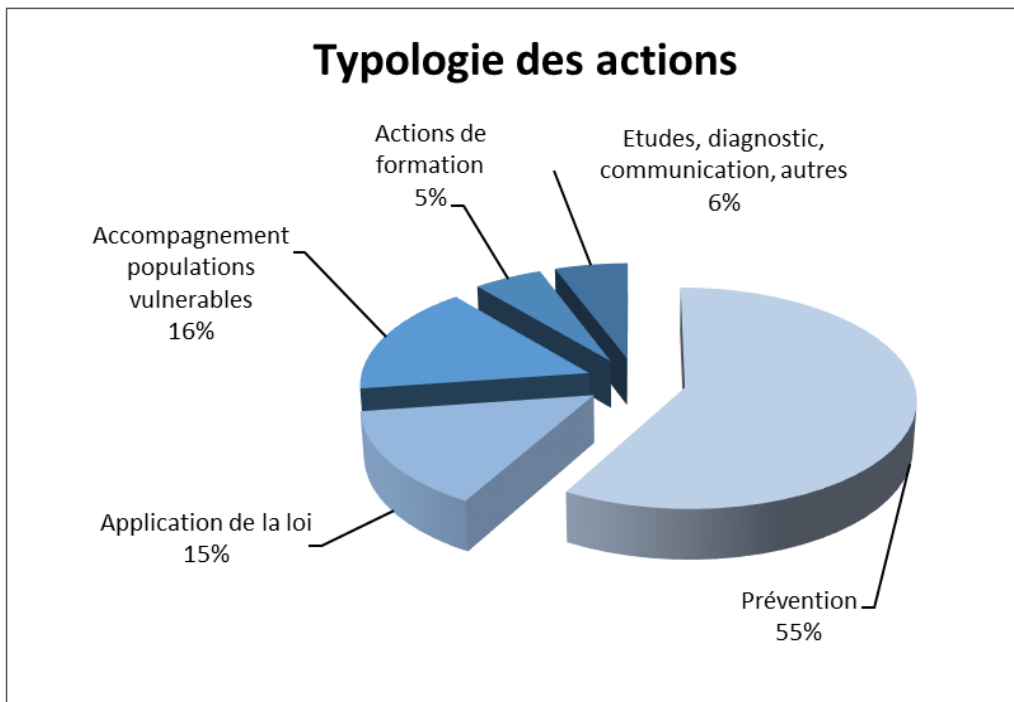
#### 3.1. Les modalités d'organisation retenues pour les appels à projet MILDECA dans les départements sont variables

En 2019, l'ensemble des préfetures de département et certaines préfetures de région ont organisé un appel à projets.

Dans 21 départements (14 en 2018), l'appel à projets MILDECA a été mutualisé avec un autre appel à projet : appel à projets du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), appel à projets du plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR), appel à projets de l'ARS. De nombreux départements, sans mutualiser les procédures des appels à projet, procèdent à des examens croisés des dossiers.

16 départements ont recours à une plateforme de dépôt des dossiers dématérialisée : KEEO, démarche simplifiée ou les plateformes utilisées par l'ARS.

3.2. La typologie des actions financées dans le cadre des appels à projet locaux reste proche de celle des années précédentes

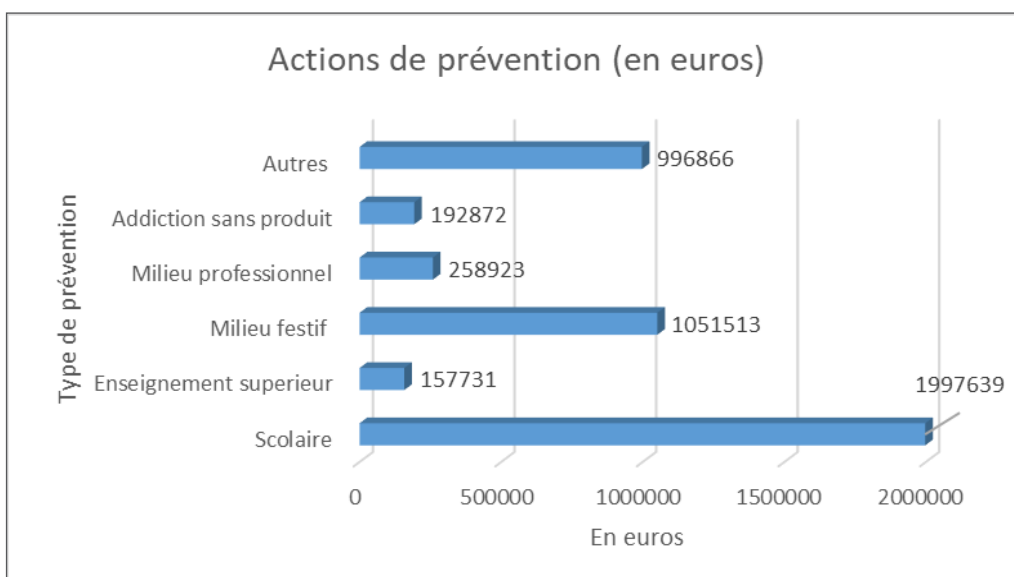


3.2.1. Les actions de prévention restent majoritaires

En 2019, les actions de prévention représentent 55% des dépenses (59% en 2018, 52% en 2017 et 60% en 2016). Cette évolution est aussi à mettre en regard de l'investissement croissant des ARS sur le champ de la prévention des conduites addictives, grâce aux crédits délégués par le Fonds addictions.

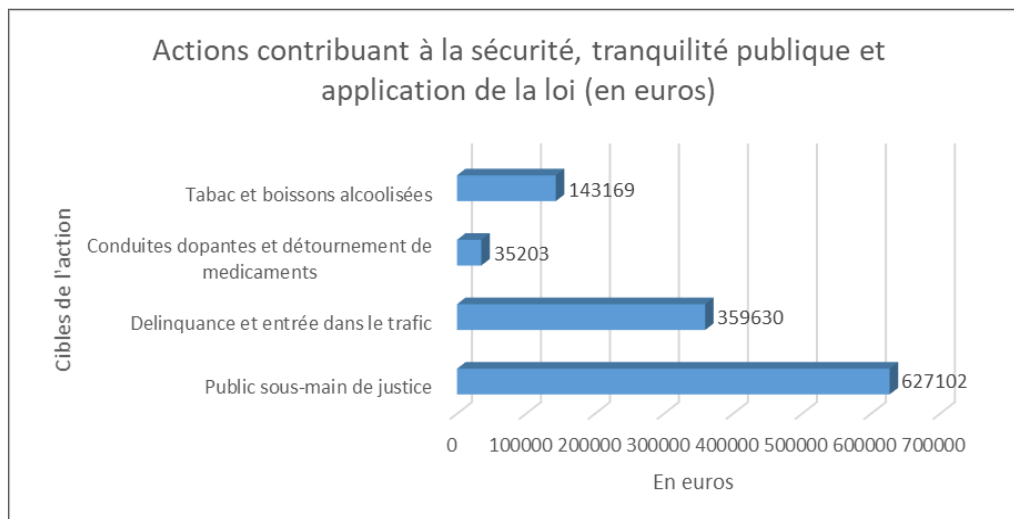
Sur les 4 655 544 euros affectés à des actions de prévention, 43% financent des actions de prévention en milieu scolaire et 23% des actions de prévention en milieu festif.

On peut par ailleurs constater que les actions de prévention des addictions sans produits (écrans notamment) se développent progressivement (de 2% en 2017 à 4% en 2018 et 2019).



### 3.2.2. La mobilisation des leviers de sécurité, tranquillité publique et application de la loi reste à approfondir

Sur les 15% des actions contribuant à la sécurité, tranquillité et application de la loi, 54% (72% en 2018) sont des actions visant les publics sous-main de justice et 31% (14% en 2018) des actions de lutte contre la délinquance et l'entrée dans le trafic. 12% relèvent des tabac et boissons alcoolisées (10% en 2018).

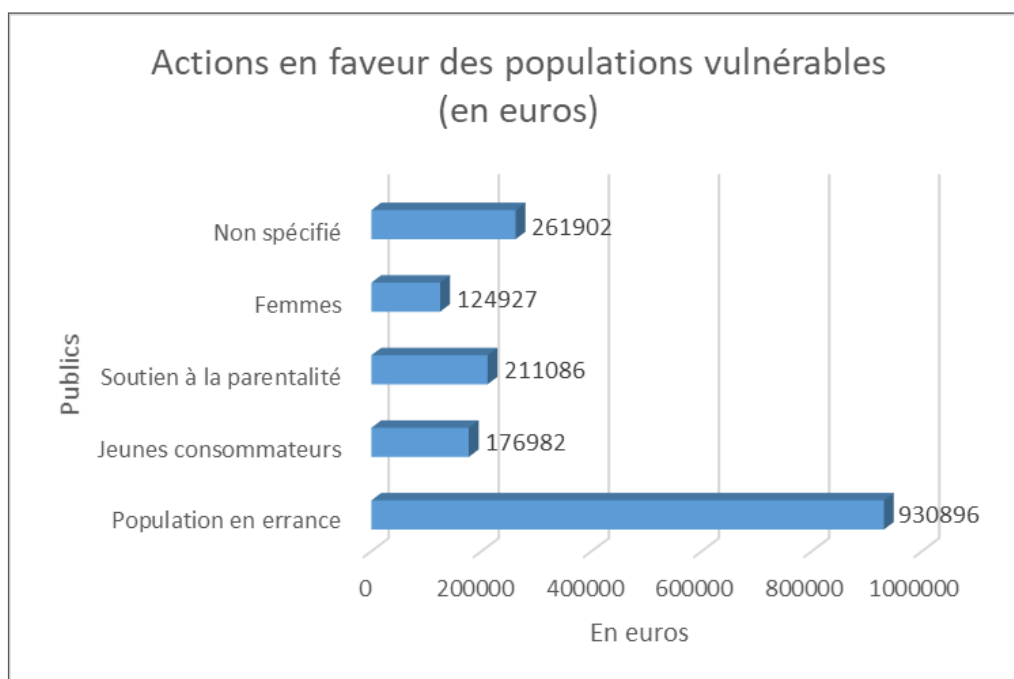


### 3.2.3. La part des actions à destination des publics vulnérables progresse

Entre 2017 et 2019, la part des actions relatives à l'accompagnement médico-social dans le cadre d'appels à projets locaux est passée de 16% à 20%.

En 2019, ces actions d'accompagnement en faveur des populations vulnérables concernent en majorité les populations en errance (55%) et l'accompagnement des jeunes consommateurs vers les consultations jeunes consommateurs (10% en 2019).

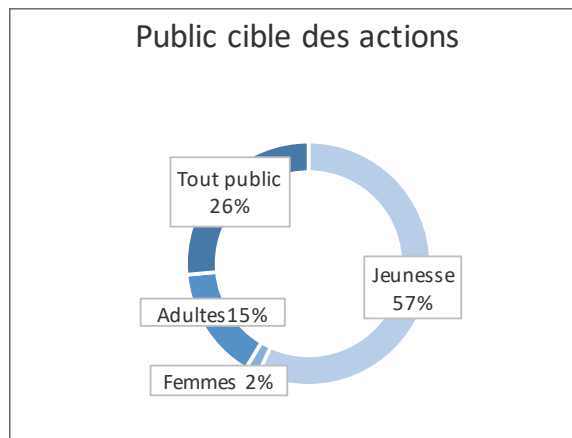
12% des actions en 2019 sont du soutien à la parentalité (idem en 2018).



### 3.3. Les actions visent en majorité un public jeune et sont en grande partie portées par des associations

Sur l'ensemble des actions financées, la jeunesse est la principale cible, conformément aux orientations nationales de la MILDECA.

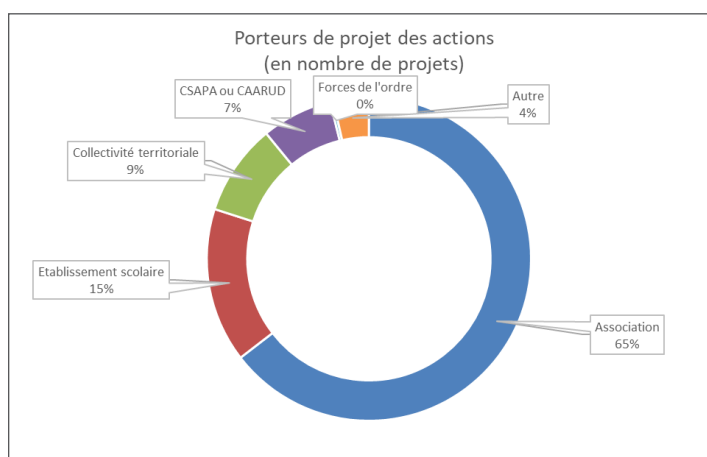
Public cible	Nombre d'actions	€ MILDECA	€ Cofinancements
Jeunesse	898	4079152	8921023
Femme	28	115327	482101
Adulte	237	1743340	4548952
Tout Public	418	2275191	6607509



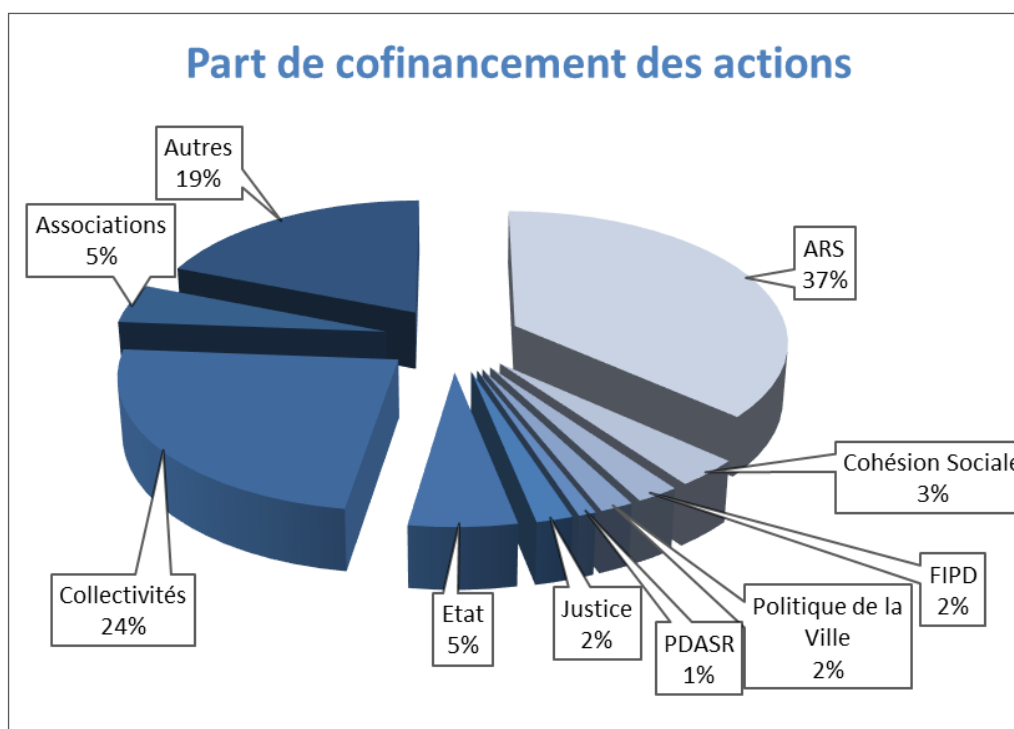
Les principaux porteurs de projet sont les associations présentes sur le territoire.

La part des actions portées par des collectivités locales reste stable avec 145 actions en 2019 contre 144 en 2018.

Porteur de projet	Nombre d'action
Associations	1006
Établissements scolaires	241
Collectivités territoriales	145
CSAPA/CAARUD	109
Forces de l'ordre	5
Autres	50
<b>Total</b>	<b>1556</b>



### 3.4. L'importance des co-financements



Conformément à l'instruction annuelle accompagnant la délégation de crédits, les actions ne pouvant être financées à plus de 80% par les crédits de la MILDECA, elles sont largement cofinancées.

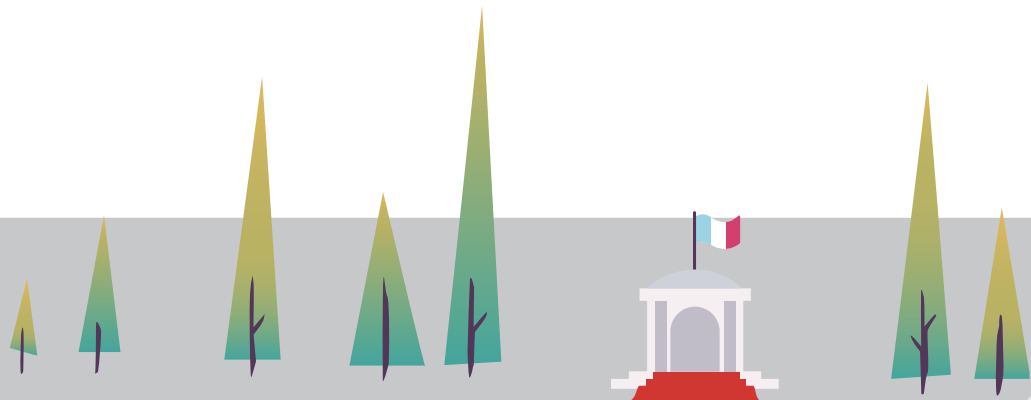
Les premiers co-financeurs des actions sont les ARS (37%) et les collectivités locales (24%).

### 3.5. Reconduction et évaluation des actions d'une année sur une autre

Comme l'an passé, 61% des actions sont des actions qui avaient déjà été financées l'année précédente. Ainsi 39% des actions sont des nouveaux projets.

La capacité à soutenir de nouvelles actions est souvent dépendante de la vitalité des porteurs de projets locaux que sont les associations et l'impulsion donnée par les collectivités locales notamment. Néanmoins, il appartient aux chefs de projets MILDECA, par leur capacité à mobiliser les acteurs, de susciter de nouveaux projets répondant aux besoins locaux identifiés. Par ailleurs, il reste indispensable d'interroger la pertinence des actions déjà engagées, au regard des orientations nationales et des enjeux locaux, et d'en évaluer l'efficacité.

42% des départements déclarent avoir organisé l'évaluation d'une ou plusieurs actions, même s'il n'est pas toujours évident de savoir, au travers des réponses à l'enquête, s'il s'agit d'un simple examen du bilan de l'action fourni par le porteur de projet ou d'une évaluation réalisée par un tiers selon une méthodologie précise.



# SYNTHÈSE NATIONALE





## SYNTHÈSE NATIONALE

Les dotations régionales annuelles ont été modulées en fonction de différents critères :

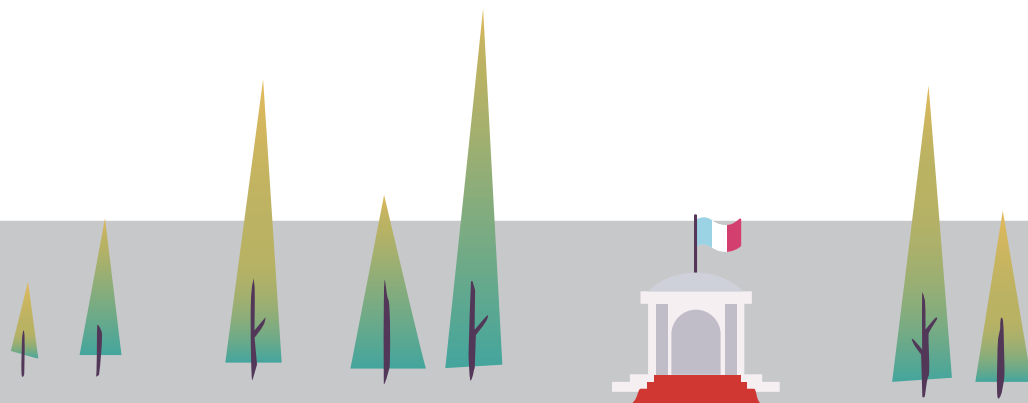
- Une enveloppe forfaitaire par région qui prend en compte la dimension régionale ;
- Le nombre de départements couverts, qui prend en compte la dimension départementale ;
- L'étendue de la population principalement ciblée par la prévention (moins de 20 ans) ;
- La population jeune âgée de 17 ans concernée par les usages quotidiens de tabac, réguliers de cannabis et des ivresses répétées.
- Les besoins complémentaires liés à l'actualité des territoires.

Centre Financier	Dotation initiale 2019		Dotation complémentaire 2019		TOTAL 2019	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Auvergne Rhône Alpes	920 000 €	920 000 €	19 000 €	19 000 €	939 000 €	939 000 €
Bourgogne Franche Comté	405 000 €	405 000 €	0 €	0 €	405 000 €	405 000 €
Bretagne	403 000 €	403 000 €	0 €	0 €	403 000 €	403 000 €
Centre Val de Loire	322 000 €	322 000 €	0 €	0 €	322 000 €	322 000 €
Corse	86 000 €	86 000 €	0 €	0 €	86 000 €	86 000 €
Grand Est	776 000 €	776 000 €	0 €	0 €	776 000 €	776 000 €
Haut de France	745 000 €	745 000 €	0 €	0 €	745 000 €	745 000 €
Île de France	1 512 200 €	1 512 200 €	214 930 €	214 930 €	1 727 130 €	1 727 130 €
Normandie	415 000 €	415 000 €	0 €	0 €	415 000 €	415 000 €
Nouvelle Aquitaine	746 000 €	746 000 €	0 €	0 €	746 000 €	746 000 €
Occitanie	732 500 €	732 500 €	25 000 €	25 000 €	757 500 €	757 500 €
Pays de la Loire	425 000 €	425 000 €	0 €	0 €	425 000 €	425 000 €
Provence Alpes Côte d'Azur	630 900 €	630 900 €	0 €	0 €	630 900 €	630 900 €
Guadeloupe	110 000 €	110 000 €	0 €	0 €	110 000 €	110 000 €
Guyane	90 000 €	90 000 €	0 €	0 €	90 000 €	90 000 €
Martinique	90 000 €	90 000 €	0 €	0 €	90 000 €	90 000 €
Mayotte	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €
La Réunion	160 000 €	160 000 €	0 €	0 €	160 000 €	160 000 €
<b>Total</b>	<b>8 618 600 €</b>	<b>8 618 600 €</b>	<b>258 930 €</b>	<b>258 930 €</b>	<b>8 877 530 €</b>	<b>8 877 530 €</b>

Les éléments de synthèse présents ci-après se fondent sur les éléments déclaratifs fournis par les chefs de projets des préfetures de département et de région. Ainsi des écarts peuvent exister avec les restitutions CHORUS.

## Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements – synthèse nationale

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(type d'actions)</b>	<b>8 417 280</b>	<b>28%</b>
<b>Prévention</b>		<b>4 655 544</b>	<b>55%</b>
	Milieu scolaire	1 997 639	43%
	Enseignement supérieur	157 731	3%
	Milieu festif	1 051 513	23%
	Milieu professionnel	258 923	6%
	Addictions sans produit	192 872	4%
	Autres	996 866	21%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>1 165 104</b>	<b>14%</b>
	Public sous-main de justice	627 102	54%
	Délinquance et entrée dans le trafic	359 630	31%
	Conduites dopantes et médicaments	35 203	3%
	Tabac et boissons alcoolisées	143 169	12%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>1 705 793</b>	<b>20%</b>
	Populations en errance	930 896	55%
	Jeunes consommateurs	176 982	10%
	Soutien à la parentalité	211 086	12%
	Femmes	124 927	7%
	Autres	261 902	15%
<b>Formation</b>		<b>432 167</b>	<b>25%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>380 748</b>	<b>5%</b>
<b>Autres</b>		<b>77 924</b>	<b>1%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>21 195 953</b>	<b>72%</b>
	ARS	7 758 540	37%
	Cohésion sociale (DDCS)	721 780	3%
	FIPD	474 016	2%
	Politique de la ville	367 490	2%
	PDASR	193 770	1%
	Justice	403 039	2%
	Etat (autres)	1 187 168	6%
	Collectivités territoriales	5 049 789	24%
	Associations	1 019 707	5%
	Autres	4 020 654	19%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>29 613 233</b>	<b>100%</b>



# SYNTHÈSES RÉGIONALES



# Auvergne-Rhône-Alpes

## Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>915 925</b>	<b>26%</b>
Prévention		645 175	70%
	Milieu scolaire	278 765	43%
	Enseignement supérieur	-	0%
	Milieu festif	127 300	20%
	Milieu professionnel	22 900	4%
	Addictions sans produit	32 800	5%
	Autres	183 410	28%
Sécurité, tranquillité publique et loi		73 550	8%
	Public sous-main de justice	44 800	61%
	Délinquance et entrée dans le trafic	10 100	14%
	Conduites dopantes et médicaments	2 000	3%
	Tabac et boissons alcoolisées	16 650	23%
Populations vulnérables		139 800	15%
	Populations en errance	25 500	18%
	Jeunes consommateurs	27 800	20%
	Soutien à la parentalité	22 000	16%
	Femmes	18 000	13%
	Autres	46 500	33%
Formation		21 900	16%
Études, diagnostics et communication		35 500	4%
Autres		-	0%
<b>COFINANCEMENTS</b>		<b>2 659 994</b>	<b>74%</b>
	ARS	1 184 917	45%
	Cohésion sociale (DDCS)	85 050	3%
	FIPD	32 676	1%
	Politique de la ville	9 000	0%
	PDASR	18 280	1%
	Justice	186 799	7%
	Etat (autres)	64 379	2%
	Collectivités territoriales	565 515	21%
	Associations	197 546	7%
	Autres	315 832	12%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>3 575 919</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Allier	44 500	207 928	82%	24	43%
Cantal	32 425	58 776	64%	26	50%
Haute-Loire	42 500	150 430	78%	18	100%
Puy-de-Dôme	59 500	51 039	46%	12	38%
Ain	72 500	92 408	56%	19	68%
Ardèche	58 500	357 219	86%	11	79%
Drôme	69 500	170 252	71%	8	90%
Haute-Savoie	62 500	329 877	84%	0	58%
Isère	152 500	558 890	79%	10	59%
Loire	66 500	51 552	44%	12	68%
Rhône	152 500	384 071	72%	13	80%
Savoie	55 500	53 485	49%	21	90%
Région	47 000	194 067	81%	21	100%
<b>Total</b>	<b>915 925</b>	<b>2 659 994</b>	<b>74%</b>	<b>154</b>	<b>71%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales en 2019

- Amberieu-en-Bugey (01) : Campagne de sensibilisation et d'animation estivale auprès des 14-25 ans et de leurs parents sur les addictions (drogues, alcool, tabac).
- Mairie d'Aurillac (15) : Véhicule à assistance électrique permettant d'aller à la rencontre des jeunes pour les sensibiliser aux risques, et les informer sur les dangers des produits psychoactifs, les dispositifs de soins, d'écoute et d'accompagnement.
- Valence (26) : formation d'adultes relais sur les problématiques liées aux addictions.
- Puy en Velay (43) : projet « réduire les risques aux fêtes du Roi de l'Oiseau ».
- Communauté de commune de Loire Semène (43) : prévention itinérante sur l'espace public auprès des jeunes, atelier de prévention dans un bal de collégiens, chantiers éducatifs.
- Ville de Lyon (69) : Gonam'bul, maraudes dans les points de rassemblement des jeunes pour information et échanges notamment sur le cannabis. Action coordonnée avec les interventions de police.
- Commune de Venissieux (69) : mise en place d'un programme de sensibilisation et de prévention des conduites addictives pour les élèves de collèges en vue de diminuer ou de prévenir leur consommation de substances psychoactives.
- Albertville (73) : financement d'un appui méthodologique pour l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan communal de prévention des addictions dans le cadre du CLSPD.
- Commune nouvelle d'Annecy (74) : prévention des addictions chez les jeunes du territoire.
- Cluses (74) : Papillagou et les enfants de Croque Lune (outil de prévention).

## Zoom sur.....

### Ville de Chambéry, lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2019

Projet « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives dans la ville de Chambéry, 2019-2021 »

Subvention MILDECA : 119 700€.

Les grands axes du projet :

#### Axe 1 Prévention primaire

- Construire un plan de prévention au sein des services de la ville ;
- Déployer une campagne de communication auprès des jeunes ;
- Information et prévention en milieu scolaire ;
- Sensibilisation des réseaux à la détection des conduites à risques et à l'orientation vers les professionnels.

#### Axe 2 et 3 Prévention secondaire ciblée, renforcement de la lutte contre les trafics et application des interdictions protecteurs

- Accompagnement de la vie festive et des événements à risques sur la ville ;
- Actions ciblées sur lieu et temps festifs et les publics ne se rendant pas dans les centres de soins ;
- Suivi renforcé des situations à risques liés à la santé mentale ;
- Accompagnement et formation des acteurs de la médiation sociale urbaine ;
- Sensibilisation dans les chantiers éducatifs innovants ;
- Évaluation du dispositif de prise en charge des ivresses publiques manifestes ;
- Consolidation de la lutte contre les stupéfiants ;
- Faire assurer le respect des interdictions protecteurs (CLSPD).

#### Axe 4 Évaluation

## Zoom sur...

### Commune de Grenoble, lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2019

Projet « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives dans la commune de Grenoble, 2019-2021. »

Subvention MILDECA : 221 000€.

Les grands axes du projet :

#### Volet 1

- Formation des agents municipaux, des professionnels intervenant auprès des familles, des acteurs relais, des professionnels éducatifs et sociaux confrontés au trafic ;
- Séminaire de travail partenarial ;
- Production de messages de prévention par des jeunes sur le web ;
- Sensibilisation des jeunes en lien avec la direction des sports.

#### Volet 2

- Aide à la parentalité et renforcement des compétences psychosociales ;
- Mobilisation des habitants sur les questions de trafic ; responsabilisation des consommateurs ;
- Assurer le respect de la loi : policier référent débit de boisson, responsabilisation des organisateurs de soirée ; événement récréatif estival de 7 semaines sans consommations ;
- Proposer des activités et perspectives alternatives au trafic.

# BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

## Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>393 146</b>	<b>37%</b>
Prévention		211 884	54%
	Milieu scolaire	109 135	52%
	Enseignement supérieur	-	0%
	Milieu festif	60 357	28%
	Milieu professionnel	15 801	7%
	Addictions sans produit	6 500	3%
	Autres	20 091	9%
Sécurité, tranquillité publique et loi		33 837	9%
	Public sous-main de justice	32 837	97%
	Délinquance et entrée dans le trafic	1 000	3%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
Populations vulnérables		69 554	18%
	Populations en errance	12 500	18%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	49 965	72%
	Femmes	3 000	4%
	Autres	4 089	6%
Formation		59 365	85%
Études, diagnostics et communication		5 406	1%
Autres		13 100	3%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>662 284</b>	<b>63%</b>
	ARS	408 815	62%
	Cohésion sociale (DDCS)	-	0%
	FIPD	21 238	3%
	Politique de la ville	24 000	4%
	PDASR	14 475	2%
	Justice	7 076	1%
	Etat (autres)	47 907	7%
	Collectivités territoriales	72 346	11%
	Associations	4 459	1%
	Autres	61 968	9%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>1 055 430</b>	<b>100%</b>



## Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Côte d'Or	44 500	117 099	72%	9	56%
Nièvre	20 000	41 759	68%	11	55%
Saône-et-Loire	46 501	100 379	68%	9	56%
Yonne	23 345	49 787	68%	7	57%
Doubs	46 000	87 923	66%	35	69%
Haute-Saône	19 000	49 408	72%	12	42%
Jura	16 800	14 785	47%	5	40%
Territoire-de-Belfort	15 000	7 000	32%	15	27%
Région	162 000	194 144	55%	11	10%
<b>Total</b>	<b>393 146</b>	<b>662 284</b>	<b>63%</b>	<b>114</b>	<b>46%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales en 2019

- Besançon (25) : actions de prévention en milieu festif étudiant.
- Montbéliard (25) : actions de valorisation des jeunes, de l'estime de soi à travers des pratiques artistiques pour combattre les addictions (écran, internet, substances psychotropes).
- Communauté d'agglomération du Grand Dole (39) : actions de sensibilisation aux addictions à internet, aux produits illicites et la conduite de véhicule par le biais de théâtre, saynètes, débats, échanges.
- Cosne sur Loire (58) : journée sur la cyberdépendance (classes de 6e) et journée pour le tabac, l'alcool et les drogues (classe de 4e).
- Gueugnon (71) : théâtre interactif sur les consommations à risques (alcool, tabac et stupéfiants).

## BRETAGNE

### Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>395 700</b>	<b>30%</b>
Prévention		237 244	60%
	Milieu scolaire	46 400	20%
	Enseignement supérieur	34 000	14%
	Milieu festif	94 044	40%
	Milieu professionnel	23 300	10%
	Addictions sans produit	4 000	2%
	Autres	35 500	15%
Sécurité, tranquillité publique et loi		38 400	10%
	Public sous-main de justice	35 100	91%
	Délinquance et entrée dans le trafic	3 300	9%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
Populations vulnérables		95 156	24%
	Populations en errance	60 156	63%
	Jeunes consommateurs	4 000	4%
	Soutien à la parentalité	15 500	16%
Femmes		1 500	2%
Autres		14 000	15%
Formation		-	0%
Études, diagnostics et communication		24 900	6%
Autres		-	0%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>912 813</b>	<b>70%</b>
	ARS	233 270	26%
	Cohésion sociale (DDCS)	4 554	0%
	FIPD	-	0%
	Politique de la ville	2 500	0%
	PDASR	1 500	0%
	Justice	15 995	2%
	Etat (autres)	22 303	2%
	Collectivités territoriales	228 698	25%
	Associations	106 193	12%
	Autres	297 800	33%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>1 308 513</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Côtes d'Armor	65 000	103 943	18%	16	100%
Finistère	93 000	206 610	0%	20	55%
Ille-et-Vilaine	103 000	366 242	14%	21	76%
Morbihan	67 700	68 555	40%	11	36%
Région	67 000	-	31%	6	100%
<b>Total</b>	<b>395 700</b>	<b>912 813</b>	<b>70%</b>	<b>75</b>	<b>73%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales en 2019

- Dinan Agglomération (22) : Outillage des professionnels pour mieux accompagner les publics jeunes et adultes notamment précaires, sur l'alcool.
- CIAS Saint Briec Armor agglomération (22) : Information des agents sur les consommations à risque.
- Brest (29) : Plan d'action en matière de lutte contre l'usage abusif d'alcool.
- Rennes (35) : Plan de prévention des conduites à risque et de réduction des dommages liés aux consommations de produits psychoactifs notamment en milieu festif.
- CCAS Vannes (56) : actions de développement des compétences psycho-sociales auprès des collégiens.
- CCAS Lorient (56) : actions envers les publics vulnérables.

### Zoom sur...

#### **Douarnenez communauté lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2019**

Projet « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives de Douarnenez communauté, 2019-2022 ».

#### **Subvention MILDECA : 24 600€.**

Les grands axes du projet :

- Soirées thématiques de prévention santé pour les 11-25 ans ;
- Mobilisation des habitants : formation et information pour les associations ; renforcement de la présence de bénévoles sur les temps festifs ;
- Association des cafetiers et des restaurateurs à une démarche de prévention.

# CENTRE-VAL DE LOIRE

## Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>250 905</b>	<b>23%</b>
Prévention		189 320	75%
	Milieu scolaire	131 042	69%
	Enseignement supérieur	500	0%
	Milieu festif	41 315	22%
	Milieu professionnel	500	0%
	Addictions sans produit	4 974	3%
	Autres	10 989	6%
Sécurité, tranquillité publique et loi		18 600	7%
	Public sous-main de justice	5 500	30%
	Délinquance et entrée dans le trafic	500	3%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	12 600	68%
Populations vulnérables		19 500	8%
	Populations en errance	12 000	62%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	500	3%
Femmes		2 000	10%
Autres		5 000	26%
Formation		12 485	64%
Études, diagnostics et communication		3 000	1%
Autres		8 000	3%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>840 339</b>	<b>77%</b>
	ARS	510 831	61%
	Cohésion sociale (DDCS)	16 000	2%
	FIPD	7 000	1%
	Politique de la ville	30 914	4%
	PDASR	6 570	1%
	Justice	1 862	0%
	Etat (autres)	35 966	4%
	Collectivités territoriales	55 568	7%
	Associations	56 595	7%
	Autres	119 033	14%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>1 091 244</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Cher	27 500	326 423	92%	18	72%
Eure-et-Loir	65 905	79 807	55%	11	82%
Indre	22 000	134 767	86%	5	80%
Indre-et-Loire	NR	NR	NR	NR	NR
Loiret	61 000	201 971	77%	12	58%
Loir-et-Cher	31 000	29 534	49%	25	100%
Région	22 000	-	0%	4	100%
<b>Total</b>	<b>229 405</b>	<b>840 339</b>	<b>79%</b>	<b>75</b>	<b>82%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales en 2019

- Bourges (18) : prévention et réduction des risques dans le cadre du Printemps de Bourges.
- Ville d'Orléans (45) : projet Noct'Ambules.

## Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>85 999</b>	<b>33%</b>
Prévention		56 334	66%
	Milieu scolaire	8 780	16%
	Enseignement supérieur	7 000	12%
	Milieu festif	7 500	13%
	Milieu professionnel	14 524	26%
	Addictions sans produit	8 000	14%
	Autres	10 530	19%
Sécurité, tranquillité publique et loi		4 800	6%
	Public sous-main de justice	4 800	100%
	Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
Populations vulnérables		24 865	29%
	Populations en errance	21 420	86%
	Jeunes consommateurs	3 445	14%
	Soutien à la parentalité	-	0%
Femmes		-	0%
Autres		-	0%
Formation		-	0%
Études, diagnostics et communication		-	0%
Autres		-	0%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>176 770</b>	<b>67%</b>
	ARS	22 865	13%
	Cohésion sociale (DDCS)	141 800	80%
	FIPD	-	0%
	Politique de la ville	-	0%
	PDASR	-	0%
	Justice	750	0%
	Etat (autres)	3 655	2%
	Collectivités territoriales	4 600	3%
	Associations	1 100	1%
	Autres	2 000	1%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>262 769</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Haute-Corse	31 200	2 000	49%	5	60%
Corse du Sud + région	54 799	174 770	0%	11	55%
Total	85 999	176 770	67%	16	58%

## Démarche concertée entre le chef de projet MILDECA et une collectivité territoriale en 2019

- Ajaccio (2A) : actions de prévention contre la violence et les conduites à risques.

## GRAND-EST

### Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>701 623</b>	<b>55%</b>
Prévention		353 843	50%
	Milieu scolaire	216 986	61%
	Enseignement supérieur	1 000	0%
	Milieu festif	24 650	7%
	Milieu professionnel	20 600	6%
	Addictions sans produit	24 508	7%
	Autres	66 099	19%
Sécurité, tranquillité publique et loi		147 552	21%
	Public sous-main de justice	66 592	45%
	Délinquance et entrée dans le trafic	56 141	38%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	24 819	17%
Populations vulnérables		163 700	23%
	Populations en errance	101 800	62%
	Jeunes consommateurs	8 500	5%
	Soutien à la parentalité	28 500	17%
Femmes		7 900	5%
Autres		17 000	10%
Formation		5 328	3%
Études, diagnostics et communication		31 200	4%
Autres		-	0%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>580 694</b>	<b>45%</b>
	ARS	200 520	35%
	Cohésion sociale (DDCS)	-	0%
	FIPD	22 000	4%
	Politique de la ville	27 118	5%
	PDASR	2 500	0%
	Justice	4 447	1%
	Etat (autres)	66 867	12%
	Collectivités territoriales	136 887	24%
	Associations	10 534	2%
	Autres	109 821	19%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>1 282 317</b>	<b>100%</b>



## Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Bas-Rhin	154 000	38 600	20%	15	43%
Haut Rhin	95 000	69 782	42%	20	50%
Aube	38 498	47 135	55%	13	50%
Haute-Marne	18 000	51 074	74%	12	50%
Marne	71 000	51 804	42%	24	42%
Ardennes	27 526	134 454	83%	8	54%
Meurthe-et-Moselle	91 500	-	0%	13	38%
Meuse	25 000	71 394	74%	10	60%
Moselle	129 499	38 791	23%	21	57%
Vosges	46 100	77 660	63%	21	45%
Région	-	-	-	0	0%
<b>Total</b>	<b>696123,32</b>	<b>580694</b>	<b>45%</b>	<b>157</b>	<b>49%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et collectivités territoriales en 2019

- Communauté d'agglomération Troyes champagne Métropole (10) : en lien avec les associations d'étudiants, prévention de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants.
- Ville de Troyes (10) : élaboration d'une charte de la vie nocturne.
- Ville de Damelevières (54) : prévention itinérante.
- Ville de Strasbourg (67) : lutte contre la banalisation de l'alcool dans les espaces publics, débits de boisson et vie nocturne ; suivi du dispositif TAPAJ.
- Belfort (90) : prévention en milieu festif, notamment au festival des Eurockéennes.

## HAUTS-DE-FRANCE

### Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>733 600</b>	<b>40%</b>
Prévention		424 647	58%
	Milieu scolaire	198 321	47%
	Enseignement supérieur	15 500	4%
	Milieu festif	48 630	11%
	Milieu professionnel	23 300	5%
	Addictions sans produit	35 925	8%
	Autres	102 971	24%
Sécurité, tranquillité publique et loi		72 785	10%
	Public sous-main de justice	52 285	72%
	Délinquance et entrée dans le trafic	8 000	11%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	12 500	17%
Populations vulnérables		161 450	22%
	Populations en errance	91 200	56%
	Jeunes consommateurs	15 347	10%
	Soutien à la parentalité	9 000	6%
Femmes		7 477	5%
Autres		38 426	24%
Formation		45 218	28%
Études, diagnostics et communication		29 500	4%
Autres		-	0%
<b>COFINANCEMENTS</b>		<b>1 103 992</b>	<b>60%</b>
	ARS	237 115	21%
	Cohésion sociale (DDCS)	85 050	8%
	FIPD	20 500	2%
	Politique de la ville	2 000	0%
	PDASR	2 800	0%
	Justice	62 585	6%
	Etat (autres)	15 269	1%
	Collectivités territoriales	388 828	35%
	Associations	27 390	2%
	Autres	262 455	24%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>1 837 592</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Nord	220 074	355 619	62%	27	50%
Pas-de-Calais	173 140	221 063	56%	9	67%
Aisne	57 594	138 730	71%	8	81%
Oise	88 715	215 879	71%	10	75%
Somme	94 202	127 401	57%	7	73%
Région	99 875	45 300	31%	5	64%
<b>Total</b>	<b>733 600</b>	<b>1 103 992</b>	<b>60%</b>	<b>122</b>	<b>68%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et collectivités territoriales en 2019

- Commune de Bailleul (59) : action de prévention aux conduites addictives pour les 14-16 ans.
- Commune d'Avesne-sur-Helpe (59) : atelier d'information, pièce de théâtre collaborative, conférence sur l'addiction aux «écrans» à destination des parents et professionnels.
- Métropole européenne de Lille (59) : sensibilisation des consommateurs de drogues par injection à utiliser les dispositifs de récupération et d'élimination des déchets d'injection, et harmonisation sur la métropole le système de bornes automatisées.
- Mairie Le Quesnoy (59) : représentations du projet Gregor (spectacle de prévention des conduites à risques) à des élèves et aux habitants du quartier prioritaire de la ville, ateliers ludiques, atelier «pause parents».
- Ville de Landrecis (59) : intervention en faveur des jeunes ayant des consommations à risque et/ou participant à des trafics de stupéfiants.
- Communauté d'agglomération du Beauvaisis (60) : accompagnement renforcé des mineurs et des majeurs sous-main de justice et des consommateurs de stupéfiants.
- CCAS de Creil (60) : développement des compétences parentales et psychosociales dans la lutte contre les consommations de produits psychoactifs.
- Commune de Meru (60) : pratiques sportives et prévention des conduites à risques avec les produits psychoactifs.
- Calais (62) : déploiement du projet lauréat de l'appel à projet national MILDECA 2018.
- CISPD de BIURE, HIRSON, SAINT-MICHEL (62) : représentations théâtrales en établissement scolaire sur la thématique des addictions alcool/drogues et écrans.
- Communauté de commune du Sud Artois (62) : ateliers de réflexion et d'élaboration de messages de prévention.

# ÎLE-DE-FRANCE

## Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>1 594 808</b>	<b>28%</b>
Prévention		638 214	40%
	Milieu scolaire	327 258	51%
	Enseignement supérieur	5 000	1%
	Milieu festif	79 168	12%
	Milieu professionnel	17 000	3%
	Addictions sans produit	37 392	6%
	Autres	172 396	27%
Sécurité, tranquillité publique et loi		204 576	13%
	Public sous-main de justice	72 567	35%
	Délinquance et entrée dans le trafic	71 306	35%
	Conduites dopantes et médicaments	17 703	9%
	Tabac et boissons alcoolisées	43 000	21%
Populations vulnérables		472 265	30%
	Populations en errance	365 371	77%
	Jeunes consommateurs	66 500	14%
	Soutien à la parentalité	17 964	4%
Femmes		2 000	0%
Autres		20 430	4%
Formation		143 219	30%
Études, diagnostics et communication		134 534	8%
Autres		2 000	0%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>4 179 142</b>	<b>72%</b>
	ARS	963 640	23%
	Cohésion sociale (DDCS)	54 933	1%
	FIPD	144 853	3%
	Politique de la ville	52 800	1%
	PDASR	2 200	0%
	Justice	17 479	0%
	Etat (autres)	238 148	6%
	Collectivités territoriales	1 719 114	41%
	Associations	27 307	1%
	Autres	958 668	23%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>5 773 950</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Essonne	90 683	214 053	70%	18	72%
Hauts-de-Seine	96 781	263 190	73%	25	72%
Paris	669 834	1 651 694	71%	35	94%
Seine-et-Marne	96 337	115 395	55%	21	48%
Seine-St-Denis	181 464	471 558	72%	21	57%
Val-de-Marne	84 683	159 226	65%	23	70%
Val-d'Oise	NR	NR	NR	NR	NR
Yvelines	72 586	277 491	79%	34	50%
Région	302 440	1 026 535	77%	21	81%
<b>Total</b>	<b>1594808</b>	<b>4179142</b>	<b>72%</b>	<b>198</b>	<b>68%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales 2019

- La Ville de Paris (75) et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (93) : actions de prévention de la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR).
- Commune de Pontault Combault (77) : approche partenariale de prévention au sein des écoles et des collèges, notamment sur les violences et les dangers d'internet et des réseaux sociaux.
- Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (77) : sensibilisation des collégiens et lycéens à l'usage des réseaux sociaux.
- Communauté d'agglomération Paris Vallée de la marne (77) : sensibilisation des lycéens sur les effets du tabac et des autres produits sur leur santé.
- Commune de Coulommiers (77) : prévention et sensibilisation auprès des jeunes, suites aux travaux menées au titre du contrat local de santé.
- Ville de Chatou (78) : actions dans le cadre du festival Inox Park.
- Magny Les hameaux (78) : accompagnement et accès aux soins pour les enfants, les jeunes et leurs familles.
- Commune d'Auffargis (78) : action de prévention sur les dangers d'une surexposition aux écrans.
- Saint Rémi les Chevreuses (78) : action de prévention sur les dangers d'une surexposition aux écrans.
- Le Perray en Yvelines (78) : action de sensibilisation sur les enjeux d'un usage « raisonnés » des écrans.
- Les Mureaux (78) : renforcement des compétences psychosociales des jeunes et accompagnement des parents et des professionnels en tant qu'acteur de la prévention des conduites à risque.
- Carrière sous Poissy (78) : éducation numérique auprès des jeunes et des acteurs locaux.
- Sartrouville (78) : prévenir et réduire l'abus de consommation de substances addictives.
- Bourg-la-Reine (92) : diagnostic territorial et plan d'action pour améliorer la prévention.
- Asnières-sur-Seine (92) : actions envers les publics vulnérables.
- Ville de Nanterre (92) : prévention des risques liées aux écrans.
- Ville de Suresnes (92) : sensibilisation sur les risques liés à la consommation tabac, alcool auprès des publics vulnérables.

- Ville d'Aulnay sous-bois (93) : conférences-débats et campagne de sensibilisation en direction des professionnels de la jeunesse.
- Ville d'Aubervilliers (93) : «aller vers et faire avec» hors les murs, à destination des étudiants, des jeunes, actifs ou sans emploi, des jeunes dé-scolarisés ou en voie de l'être et des jeunes en errance.
- Pierrefitte sur seine (93) : élaboration d'un plan d'action suite au diagnostic.
- Ville de Sevran (93): prévention en milieu scolaire, orientation des publics vers les structures de soins, et permanence au point info jeunesse (avec un conseiller insertion et un avocat).
- Chennevières-sur-Marne (94) : prévention des addictions et des conduites à risques chez les jeunes.
- Ville de Vitry sur seine (94) : « cendriers municipaux voteurs promoteurs de santé ».
- Saint Maur des fossés (94) : sensibilisation des adolescents aux prises de risque liés à des situations rencontrées dans le quotidien.
- Ville d'Arcueil (94) : « STOP aux STUPS » - prévenir les jeunes sur la consommation, la santé, la participation au trafic, loi et conséquences.

### Zoom sur...

#### La commune d'Evry-Courcouronnes, lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2019

Projet « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives dans la ville d'Evry-Courcouronnes 2019- 2021 »

Subvention MILDECA : 90 000€.

Les grands axes du projet :

##### Volet 1

- Formation des professionnels jeunesse et de l'Éducation nationale (notamment au renforcement des compétences psycho-sociales) ;
- Sensibilisation et mobilisation des habitants (association Voisins malins ; bus des parents ; mobilisation des maisons de quartiers et centres sociaux).

##### Volet 2

- Jeunes ayant des comportements à risques : déploiement de point de contact Opellia ; ateliers addictions dans les espaces fréquentés par les jeunes ; atelier de renforcement des compétences psychosociales (travail sur les émotions) ;
- Rapprochement jeunes et institutions (actions de la police municipale).

### Zoom sur...

#### La commune de Villeneuve la Garenne lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2019

Projet « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives dans la commune de Villeneuve-la-Garenne 2020-2022 ».

Subvention MILDECA : 70 000€.

##### Les grands axes du projet :

- Sensibilisation et information des parents ;
- Sensibilisation des jeunes ;
- Information et rappel à la loi des acteurs privés et des habitants ;
- Formation des élus ;
- Lancement du programme PRIMAVERA.
- Le funday dédié aux conduites à risques et addictives

## Zoom sur...

### La ville de Clichy-sous-Bois lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2019

Projet « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives dans la ville de Clichy-sous-Bois 2019-2020 ».

Subvention MILDECA : 10 000€.

#### Les grands axes du projet :

- Coordination des actions socio-éducatives, de prévention et de réduction des conduites à risques, pour déployer une stratégie territoriale de prévention sécurité notamment via le plan de vie nocturne ;
- Stratégie de prévention santé et social via le plan social de territoire et le contrat local de santé (compétences psychosociales et aide à la parentalité)

# NORMANDIE

## Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>416 170</b>	<b>54%</b>
Prévention		141 729	34%
	Milieu scolaire	70 357	50%
	Enseignement supérieur	7 606	5%
	Milieu festif	43 634	31%
	Milieu professionnel	5 632	4%
	Addictions sans produit	2 500	2%
	Autres	12 000	8%
Sécurité, tranquillité publique et loi		212 041	51%
	Public sous-main de justice	94 158	44%
	Délinquance et entrée dans le trafic	110 883	52%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	7 000	3%
Populations vulnérables		37 201	9%
	Populations en errance	24 601	66%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	5 600	15%
Femmes		-	0%
Autres		7 000	19%
Formation		25 199	68%
Études, diagnostics et communication		-	0%
Autres		-	0%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>351 873</b>	<b>46%</b>
	ARS	193 764	55%
	Cohésion sociale (DDCS)	25 100	7%
	FIPD	-	0%
	Politique de la ville	-	0%
	PDASR	-	0%
	Justice	4 900	1%
	Etat (autres)	-	0%
	Collectivités territoriales	8 700	2%
	Associations	15 253	4%
	Autres	104 156	30%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>768 043</b>	<b>100%</b>



## Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Calvados	85 277	210 047	46%	12	45%
Manche	51 390	11 298	71%	2	50%
Orne	27 098	-	18%	14	54%
Eure	54 749	8 855	0%	5	40%
Seine-Maritime	144 696	97 673	14%	16	63%
Région	52 960	24 000	40%	8	38%
<b>Total</b>	<b>416 170</b>	<b>351 873</b>	<b>55%</b>	<b>57</b>	<b>48%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et collectivités territoriales en 2019

- Ville de Caen (14) : prévention en milieu festif lors des soirées du jeudi et du vendredi en centre-ville.
- Commune de Saint-Lô (50) : charte de bonne conduite des débitants de boisson et application des mesures de police administrative à l'encontre des établissements ne respectant pas la réglementation.
- Cherbourg en Cotentin (50) : déploiement du plan « jeunes et consommation d'alcool, de cannabis et de tabac » lauréat de l'appel à projet national 2018 de la MILDECA.
- CCAS de la ville de DARNETAL (76) : Renforcement du travail en réseau et des compétences en addictologie des acteurs et professionnels du territoire.
- Ville de Neufchâtel en Bray (76) : interventions sur des thématiques de santé associant des groupes de jeunes à leur réalisation.

## NOUVELLE-AQUITAINE

### Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>659 026</b>	<b>27%</b>
Prévention		371 302	56%
	Milieu scolaire	176 942	48%
	Enseignement supérieur	9 500	3%
	Milieu festif	108 437	29%
	Milieu professionnel	20 000	5%
	Addictions sans produit	15 773	4%
	Autres	40 650	11%
Sécurité, tranquillité publique et loi		83 776	13%
	Public sous-main de justice	72 776	87%
	Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	11 000	13%
Populations vulnérables		146 300	22%
	Populations en errance	68 500	47%
	Jeunes consommateurs	5 000	3%
	Soutien à la parentalité	15 357	10%
Femmes		2 250	2%
Autres		55 193	38%
Formation		28 526	19%
Études, diagnostics et communication		10 478	2%
Autres		18 644	3%
<b>COFINANCEMENTS</b>		<b>1 815 305</b>	<b>73%</b>
	ARS	613 043	34%
	Cohésion sociale (DDCS)	20 400	1%
	FIPD	5 000	0%
	Politique de la ville	6 783	0%
	PDASR	7 690	0%
	Justice	40 890	2%
	Etat (autres)	165 793	9%
	Collectivités territoriales	439 969	24%
	Associations	5 216	0%
	Autres	510 521	28%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>2 474 331</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Dordogne	47 195	76 382	62%	24	46%
Gironde	137 895	725 835	84%	26	50%
Landes	46 193	91 785	67%	18	39%
Lot-et-Garonne	59 536	80 635	58%	12	75%
Pyrénées-Atlantiques	69 750	101 736	59%	19	68%
Corrèze	33 876	45 812	57%	11	91%
Creuse	19 898	106 390	84%	8	50%
Haute-Vienne	-	-	-	0	0%
Charente	38 456	358 170	90%	10	60%
Charente Maritime	61 594	83 386	58%	12	58%
Deux-Sèvres	43 115	71 924	63%	13	69%
Vienne	55 434	36 625	40%	21	57%
Région	46 084	36 625	44%	21	57%
<b>Total</b>	<b>659 026</b>	<b>1 815 305</b>	<b>73%</b>	<b>195</b>	<b>60%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales en 2019

- Ville de la Rochelle (17) : programme de maîtrise de la consommation d'alcool et de réduction des risques en milieu festif « veille sur tes amis ».
- Commune de Périgueux (24) : sensibilisation des collégiens et des jeunes en formation d'apprentissage sur le fonctionnement d'internet et des réseaux sociaux ; prévention des conduites addictives avec substances à travers un témoignage.
- Communauté d'agglomération de Bergerac (24) : journées de prévention et de sensibilisation des conduites à risques auprès des jeunes.
- Ville de Bergerac (24) : outillage des professionnels de « première ligne » ; accompagnement des populations les plus vulnérables en construisant avec les acteurs du champ médico-social un suivi des besoins ; mutualisation des compétences des professionnels.
- Ville de Bordeaux (33) : travaux dans le cadre des instances « Bordeaux la nuit » et lancement de l'expérimentation « Label Bordeaux la nuit ».
- Communauté de commune du Créonnais (33) : défi des 10 jours sans écrans en contrepartie d'activités.
- Communauté de communes de Montesquieu (33) : organisation d'ateliers dynamiques avec les décideurs locaux sur les représentations liées aux conduites addictives.
- CCAS de Poitiers (38) : formation et accompagnement au changement de pratiques (crèche, établissements scolaires, maison de quartier, animateurs périscolaires, PMI, Parents d'élèves).
- Ville de Dax (40) : Sensibilisation des apprentis du CFA sur les addictions.
- Communauté de commune Fumel, vallée du lot (47) : sensibilisation sur l'addiction aux écrans (classe de 6e), et tabac, alcool, drogue (classes de seconde).

- Agglomération d'Agen (47) : médiation, en soirée, veilles des vacances scolaires, auprès des collégiens et lycéens afin de prévenir les comportements addictifs (soirées cartables).
- Commune d'Hendaye (64) : stands de prévention lors des fêtes.
- Commune de Saint Jean de Luz (64) : journées de prévention en milieu scolaire (collèges et lycées).
- Commune d'Oléron Sainte Marie (64) : prévention des addictions aux écrans.

### Zoom sur...

#### La communauté de commune du Créonnais (33) lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2019

Projet « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives dans la communauté de communes du Créonnais 2019-2022 ».

Subvention MILDECA : 40 000€

##### Les axes du projet :

- Diagnostic local ;
- Conception avec les jeunes d'un outil ludique de communication, organisation de réunions publiques, de soirée discussion avec les parents ;
- Former les professionnels au contact des jeunes, dans une démarche inter-qualifiante ;
- Développer des environnements protecteurs (sensibiliser les vendeurs de tabac et d'alcool) ;
- Intervenir au sein du collège pour construire un projet de promotion de la santé.

### Zoom sur...

#### La communauté de commune de Montesquieu (33) lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2019

Projet « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives dans la communauté de communes de Montesquieu 2019-2020 ».

Subvention MILDECA : 10 000 €

##### Les axes du projet :

- Sensibilisation des décideurs locaux ;
- E citoyenneté (ateliers débats CM2 et 5e) ;
- Santé-vivre ensemble (atelier débat collège) ;
- Projet d'éducation à l'image (collège et usagers des points écoute jeunes) ;
- Soutien à la parentalité ;
- Formation des professionnels des services communaux, des établissements scolaires et des associations ;
- Mise en place du programme de renforcement des CPS UNPLUGGED.



## Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>798 775</b>	<b>22%</b>
Prévention		479 424	60%
	Milieu scolaire	207 055	43%
	Enseignement supérieur	11 000	2%
	Milieu festif	181 468	38%
	Milieu professionnel	33 466	7%
	Addictions sans produit	10 500	2%
	Autres	35 935	7%
Sécurité, tranquillité publique et loi		94 947	12%
	Public sous-main de justice	40 247	42%
	Délinquance et entrée dans le trafic	32 700	34%
	Conduites dopantes et médicaments	15 500	16%
	Tabac et boissons alcoolisées	6 500	7%
Populations vulnérables		171 312	21%
	Populations en errance	49 198	29%
	Jeunes consommateurs	19 900	12%
	Soutien à la parentalité	35 000	20%
Femmes		62 500	36%
Autres		4 714	3%
Formation		21 912	13%
Études, diagnostics et communication		25 000	3%
Autres		6 180	1%
<b>COFINANCEMENTS</b>		<b>2 794 126</b>	<b>78%</b>
	ARS	225 859	8%
	Cohésion sociale (DDCS)	222 915	8%
	FIPD	54 948	2%
	Politique de la ville	20 775	1%
	PDASR	134 355	5%
	Justice	2 621	0%
	Etat (autres)	95 038	3%
	Collectivités territoriales	656 509	23%
	Associations	526 231	19%
	Autres	854 875	31%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>3 592 901</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Aude	39 751	46 145	54%	11	72%
Gard	76 700	106 423	58%	6	72%
Hérault	141 363	434 650	75%	75	94%
Lozère	16 733	20 953	56%	18	48%
Pyrénées-Orientales	64 446	62 096	49%	11	57%
Ariège	26 398	316 341	92%	5	70%
Aveyron	33 941	1 172 202	97%	0	0%
Gers	21 301	42 396	67%	12	50%
Haute-Garonne	155 335	244 110	61%	25	81%
Hautes-Pyrénées	33 941	-	0%	4	71%
Lot	22 625	14 473	39%	16	67%
Tarn	43 457	43 149	50%	11	47%
Tarn-et-Garonne	82 714	98 528	54%	5	58%
Région	40 070	192 660	83%	0	83%
<b>Total</b>	<b>798 775</b>	<b>2 794 126</b>	<b>78%</b>	<b>198</b>	<b>68%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales en 2019

- Millau (12) : action « Un cocktail ? Oui mais d'aventures et de sport ! »
- CCAS Grau du roi (30) : « Aller-vers » et soirées débats et/ou conférences et/ou jeux (accompagnement individualisé si besoin) pour les 12-25 ans.
- Toulouse (31) : dispositif « fêtons plus risquons moins » de prévention et de réduction des risques en milieu festif ; dispositif MPARI au Grand Mirail.
- Mairie de Auterive (31) : Prévention de la petite délinquance et des addictions auprès des populations en difficultés situées sur les quartiers de St-Paul (centre-ville historique, halle), la Madeleine (place de la Madeleine), secteur de la Gare et les alentours du collège.
- Mairie de Blagnac (31) : Missions de prévention et de veille sociale par une équipe d'éducateurs et animateurs municipaux chargés d'aller à la rencontre des jeunes fragilisés.
- Mairie de Castanet Tolosan (31) : prévention de conduites addictives et risques professionnels auprès des agents de la collectivité (services sociaux, techniques, administratifs, à la personne, police municipale).
- CLSPD de Fleurance et CISPd de la Ténarèze (32) : actions de prévention des addictions (alcool et autres produits psychoactifs) chez les jeunes et les jeunes adultes.
- Montpellier (34) : maraude pour les publics poly consommateurs à la rue ; campagne sur l'usage détourné du protoxyde d'azote (affiches, flyers, vidéo, réseaux sociaux).
- Béziers méditerranée (34) : déploiement du projet lauréat de l'appel à projet national MILDECA 2018.
- Cahors et Figeac (46) : prévention de l'alcoolisation des jeunes lors des repas de classe, veilles de vacances scolaires.

- Mende (48) : programme de prévention des conduites addictives en direction des jeunes ; prévention vis-à-vis des soirées organisées les veilles de vacances scolaires.
- Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (65) : groupe de travail sur l'alcoolisation dans les fêtes de village.
- Communauté de commune d'Agly Fenouillède (66) : prévention des addictions aux écrans.
- Communauté de communes des Aspres (66) : action d'information prévention sur les consommations de drogues, tabac et alcool ; et prévention des additions aux jeux vidéo.
- Mairie d'Albi (81) ; travaux de prévention dans le cadre du CLSPD.
- Communauté de communes de Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (82) : accompagnement des usagers enclins à des conduites à risques.
- Communauté d'agglomération du grand Montauban (82) : forum prévention à destination des élèves de 3e, des lycéens, apprentis de Montauban et du grand Montauban
- Communauté de commune de Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (82): permanences multi-partenariales avec des acteurs du secteur social, sanitaire juridique pour prévenir les conduites à risques.

### Zoom sur...

#### **Commune de Toulouse, lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2019**

Projet « prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives dans la commune de Toulouse 2019-2021 ».

Subvention MILDECA : 115 000 €.

#### **Volet 1**

- Plan de communication global « Toulouse s'engage contre les addictions » ;
- Travailler à un guide des ressources métropolitaines ; à une boîte à outils pour les élus et les techniciens ;
- Proposer des formations aux élus.

#### **Volet 2**

- Déambulation dans le centre-ville en triporteur ;
- Mise en place de la plateforme de médiation ;
- Expérimentation des CJC hors les murs en lien avec les établissements scolaires ;
- RDR dans quartier rive droite : formation des personnels de nettoyage à la récupération des seringues, liens avec le CAARUD ; sensibilisation des médecins généralistes et des pharmaciens.

### Zoom sur...

#### **Commune de Mauguio-Carnon, lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2019**

Projet « prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives dans la commune de Mauguio-Carnon 2019-2021 ».

Subvention MILDECA : 50 000€.

#### **Les grands axes du projet :**

- Communication et outils numériques par le pôle jeunesse et médiation ;
- Maraudes ;
- Le dispositif ÉPHÉMÈRE (lieux sans) ;
- Accompagnement des jeunes consommateurs.





# PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>630 900</b>	<b>18%</b>
Prévention		432 915	69%
	Milieu scolaire	129 640	30%
	Enseignement supérieur	52 125	12%
	Milieu festif	85 400	20%
	Milieu professionnel	45 400	10%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	120 350	28%
Sécurité, tranquillité publique et loi		65 830	10%
	Public sous-main de justice	49 130	75%
	Délinquance et entrée dans le trafic	13 000	20%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	3 700	6%
Populations vulnérables		87 640	14%
	Populations en errance	61 150	70%
	Jeunes consommateurs	25 490	29%
	Soutien à la parentalité	1 000	1%
Femmes		-	0%
Autres		-	0%
Formation		40 515	46%
Études, diagnostics et communication		-	0%
Autres		4 000	1%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>2 813 117</b>	<b>82%</b>
	ARS	1 614 857	57%
	Cohésion sociale (DDCS)	44 000	2%
	FIPD	9 000	0%
	Politique de la ville	113 800	4%
	PDASR	-	0%
	Justice	26 000	1%
	Etat (autres)	383 495	14%
	Collectivités territoriales	325 993	12%
	Associations	23 504	1%
	Autres	272 468	10%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>3 444 017</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Alpes de Haute-Provence	24 000	19 848	45%	6	68%
Alpes-Maritimes	96 000	474 961	83%	20	50%
Bouches du Rhône	182 000	934 820	84%	19	67%
Hautes-Alpes	21 200	63 877	75%	10	81%
Var	92 000	678 080	88%	14	75%
Vaucluse	73 600	487 720	87%	15	73%
Région	142 100	-	0%	3	64%
<b>Total</b>	<b>630 900</b>	<b>2 813 117</b>	<b>82%</b>	<b>87</b>	<b>69%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales en 2019

- Agglomération Durance-Lubéron-Verdon (04) : déploiement d'une stratégie locale de lutte contre les addictions;
- Agglomération de Gap-Tallard-Durance (05) : dans le cadre du CISPD, échanges sur la stratégie locale de prévention et la lutte contre les trafics.
- CCAS d'Embrun (05): sensibilisation aux risques des conduites addictives par de l'improvisation théâtrale.
- Conseil départemental des Alpes maritimes, PMI (06) : sensibilisation des professionnels de PMI et de planification au repérage et à l'orientation des personnes consommatrices de tabac, lors des consultations, des entretiens et des visites à domicile.
- Ville d'Avignon (84) : actions en milieu festif et charte de la vie nocturne.

### Zoom sur...

#### **La communauté de communes du Briançonnais, lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2019**

Projet « prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives dans la communauté de commune du Briançonnais 2019-2021 »

Subvention MILDECA : 12 000€.

#### **Les grands axes du projet :**

- Développer le partenariat à partir du CISPD ;
- Informer les jeunes et les familles des risques liés aux consommations ;
- Faciliter l'expression des jeunes ;
- Construire des outils de prévention (vidéo, journées de sensibilisation).

## PAYS DE LA LOIRE

### Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>419 000</b>	<b>21%</b>
Prévention		297 900	71%
	Milieu scolaire	40 000	13%
	Enseignement supérieur	10 500	4%
	Milieu festif	122 500	41%
	Milieu professionnel	10 000	3%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	114 900	39%
Sécurité, tranquillité publique et loi		57 800	14%
	Public sous-main de justice	20 700	36%
	Délinquance et entrée dans le trafic	36 500	63%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	600	1%
Populations vulnérables		51 300	12%
	Populations en errance	33 500	65%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	-	0%
Femmes		4 300	8%
Autres		13 500	26%
Formation		4 000	8%
Études, diagnostics et communication		8 000	2%
Autres		-	0%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>1 601 551</b>	<b>79%</b>
	ARS	897 074	56%
	Cohésion sociale (DDCS)	32 078	2%
	FIPD	23 000	1%
	Politique de la ville	5 800	0%
	PDASR	3 400	0%
	Justice	23 878	1%
	Etat (autres)	38 348	2%
	Collectivités territoriales	420 905	26%
	Associations	18 379	1%
	Autres	138 689	9%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>2 020 551</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Loire-Atlantique	128 800	509 167	80%	24	75%
Maine-et-Loire	65 300	224 150	77%	12	67%
Mayenne	46 700	47 666	51%	12	67%
Sarthe	39 000	153 311	80%	14	36%
Vendée	31 200	109 817	78%	11	82%
Région	108 000	557 440	84%	3	100%
<b>Total</b>	<b>419000</b>	<b>1601551</b>	<b>79%</b>	<b>76</b>	<b>71%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales en 2019

- Angers (49) : action « les Noxambules » équipe mobile de prévention et de réduction des risques intervenant en milieu festif sur l'espace public.
- Agglomération Saumur Val de Loire (49): dispositif innovant d'alternative aux poursuites et d'accompagnement renforcé d'usagers de produits stupéfiants.
- Nantes (44) : dispositif « Veilleurs de soirée » porté par l'association Avenir santé.
- Commune d'Ancenis (44): semaine de prévention des addictions : une conférence-débat pour les familles et le grand public avec 4 intervenants, un colloque pluridisciplinaire sur 2 jours avec 30 intervenants à l'attention des professionnels.
- Communauté de communes Pays de Pontchâteau-St Gildas des Bois (44) : forum préventif « santé, jeunesse, l'affaire de tous ».
- Mayenne communauté (53) : projet « Les jeunes acteurs de leur santé à Mayenne communauté ».
- Allones, Sablé sur Sarthe (72): actions de prévention.
- Mairie d'Aubigny les Clouzeaux (85): animation au collège et dans les écoles ; valorisation de la charte contre l'alcool ; animation en accueil de loisirs et espaces jeunes ; village prévention avec rallye sport santé intergénérationnel.
- Mairie de l'île d'Yeu (85): information et réduction des conduites à risque chez les jeunes. Faciliter un comportement plus responsable en milieu festif. Prévention, orientation des consommateurs.

### Zoom sur...

#### **Commune du Mans, lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2019**

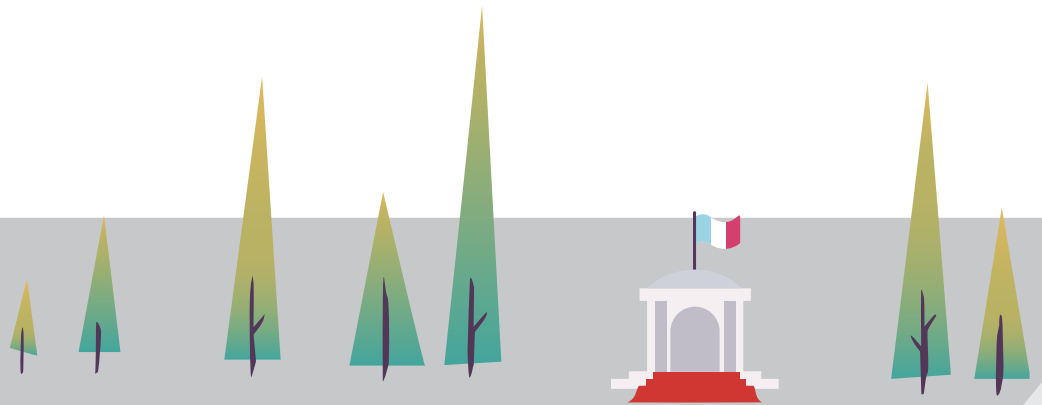
Projet « prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives dans la commune du Mans 2019-2021 ».

Subvention MILDECA 45 000€.

#### **Les grands axes du projet :**

- Favoriser les environnements protecteurs avec la création d'un conseil consultatif pour travailler sur une vie nocturne attrayante, pacifiée, responsable ;
- Partenariat avec les débits de boissons volontaires ;
- Prévention par les pairs.





# OUTRE-MER

## GUADELOUPE

### Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>94 999</b>	<b>27%</b>
Prévention		46 699	49%
	Milieu scolaire	19 790	42%
	Enseignement supérieur	-	0%
	Milieu festif	1 500	3%
	Milieu professionnel	1 500	3%
	Addictions sans produit	10 000	21%
	Autres	13 909	30%
Sécurité, tranquillité publique et loi		11 300	12%
	Public sous-main de justice	9 000	80%
	Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	2 300	20%
Populations vulnérables		24 000	25%
	Populations en errance	-	0%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	2 000	8%
Femmes		-	0%
Autres		22 000	92%
Formation		13 000	54%
Études, diagnostics et communication		-	0%
Autres		-	0%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>257 370</b>	<b>73%</b>
	ARS	256 370	100%
	Cohésion sociale (DDCS)	-	0%
	FIPD	-	0%
	Politique de la ville	-	0%
	PDASR	-	0%
	Justice	-	0%
	Etat (autres)	-	0%
	Collectivités territoriales	1 000	0%
	Associations	-	0%
	Autres	-	0%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>352 369</b>	<b>100%</b>



## Crédits 2019 ventilés en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Guadeloupe	94 999	257 370	73%	20	5%

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales en 2019

- Commune de Sainte-Anne : soutien à la parentalité en sensibilisant les parents (maternelle, primaire et crèche) sur les risques liés aux nouvelles technologies.
- Commune du Gosier : actions de sensibilisation et d'accompagnement afin de renforcer les compétences parentales (santé, alimentation, sécurité, et sport).
- Commune de Saint Claude : stages de citoyenneté pour les conduites en état d'ivresse, détention et consommation de stupéfiants.
- Commune du Moule : Mobilisation de 12 jeunes exposés à la délinquance en raison de leur oisiveté, déscolarisation, addictions, ayant connu un épisode avec la justice, mais volontaires à la réinsertion (coaching, estime de soi, résilience, remobilisation, définition des projets professionnels individuels, mise en situation professionnelle en entreprise durant 5 jours).
- Commune des Abymes : « Les jeunes s'engagent ». Mobilisation de 10 jeunes exposés à la délinquance en raison de leur oisiveté, déscolarisation, addictions, connus des services judiciaires, mais volontaires à la réinsertion (ateliers d'écriture, activités civiques, citoyennes, sportives et prévention, suivi pour une insertion sociale et professionnelle durable).

## Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>73 204</b>	<b>19%</b>
Prévention		36 804	50%
	Milieu scolaire	18 000	49%
	Enseignement supérieur	-	0%
	Milieu festif	-	0%
	Milieu professionnel	-	0%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	18 804	51%
Sécurité, tranquillité publique et loi		-	0%
	Public sous-main de justice	-	#DIV/0!
	Délinquance et entrée dans le trafic	-	#DIV/0!
	Conduites dopantes et médicaments	-	#DIV/0!
	Tabac et boissons alcoolisées	-	#DIV/0!
Populations vulnérables		36 400	50%
	Populations en errance	4 000	11%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	-	0%
Femmes		14 000	38%
Autres		18 400	51%
Formation		-	0%
Études, diagnostics et communication			0%
Autres		-	0%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>308 773</b>	<b>81%</b>
	ARS	135 000	44%
	Cohésion sociale (DDCS)	15 000	5%
	FIPD	123 801	40%
	Politique de la ville	-	0%
	PDASR	-	0%
	Justice	7 757	3%
	Etat (autres)	10 000	3%
	Collectivités territoriales	8 827	3%
	Associations	-	0%
	Autres	8 388	3%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>381 977</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2019 ventilés en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Guyane	73 204	308 773	81%	11	64%

## Démarche concertée entre le chef de projet MILDECA et une collectivité territoriale en 2019

- Ville de Macouria : ambassadeurs collégiens.
- Commune de Sinnamary : journées de prévention aux addictions

## LA RÉUNION

### Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>160 000</b>	<b>100%</b>
Prévention		63 510	40%
	Milieu scolaire	13 568	21%
	Enseignement supérieur	-	0%
	Milieu festif	25 610	40%
	Milieu professionnel	-	0%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	24 332	38%
Sécurité, tranquillité publique et loi		17 560	11%
	Public sous-main de justice	17 560	100%
	Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
Populations vulnérables		3 700	2%
	Populations en errance	-	0%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	3 700	100%
Femmes		-	0%
Autres		-	0%
Formation		1 000	27%
Études, diagnostics et communication		73 230	46%
Autres		1 000	1%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>-</b>	<b>0%</b>
	ARS	-	
	Cohésion sociale (DDCS)	-	
	FIPD	-	
	Politique de la ville	-	
	PDASR	-	
	Justice	-	
	Etat (autres)	-	
	Collectivités territoriales	-	
	Associations	-	
	Autres	-	
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>160 000</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2019 ventilés en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
La Réunion	160 000	-	0%	22	5%

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales en 2019

- La POSSESSION (974) : déploiement du projet lauréat de l'appel à projet MILDECA national 2018

# MARTINIQUE

## Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>90 000</b>	<b>44%</b>
Prévention		6 500	7%
	Milieu scolaire	1 500	23%
	Enseignement supérieur	-	0%
	Milieu festif	-	0%
	Milieu professionnel	5 000	77%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	-	0%
Sécurité, tranquillité publique et loi		11 350	13%
	Public sous-main de justice	3 350	30%
	Délinquance et entrée dans le trafic	8 000	70%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
Populations vulnérables		47 150	52%
	Populations en errance	-	0%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	5 000	11%
Femmes		-	0%
Autres		42 150	89%
Formation		-	0%
Études, diagnostics et communication		-	0%
Autres		25 000	28%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>112 310</b>	<b>56%</b>
	ARS	10 000	9%
	Cohésion sociale (DDCS)	-	0%
	FIPD	10 000	9%
	Politique de la ville	72 000	64%
	PDASR	-	0%
	Justice	-	0%
	Etat (autres)	-	0%
	Collectivités territoriales	16 330	15%
	Associations	-	0%
	Autres	3 980	4%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>202 310</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2019 ventilés en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Martinique	90 000	112 310	56%	7	43%

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et collectivités territoriales en 2019

### Zoom sur...

#### Commune de Fort de France, lauréate de l'appel à projet MILDECA national 2019

Projet « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives dans la commune de Fort de France 2019- 2021 ».

Subvention MILDECA : 66 500 €

#### Action 1 : Communication, Information et Sensibilisation citoyenne :

- Production de documents d'informations-sensibilisation, de « bonnes pratiques », et de conduites à tenir à destination des publics cibles (adolescents, parents, grand public) ;
- Organisation de 8 forums sécurité visant à échanger avec les professionnels de santé et les forces de l'ordre sur les missions et rôles de chacun et déconstruire les représentations, les préjugés des uns et des autres (professionnels et famille) en s'appuyant notamment sur les conseils citoyens.

#### Action 2 : Intervention en « allant vers » les publics - Le respect Bus :

Minibus allant à la rencontre des habitants en soirée, animé par un binôme d'éducateurs, pour créer un lien social, permettre l'échange notamment sur les thématiques suivantes : les messages véhiculés par les médias ; la consommation de cannabis ; les trafics de stupéfiants, le modèle « Bad Boy ». A vocation de procéder au repérage des publics vulnérables, susceptibles d'être consommateurs afin de proposer des accompagnements.

#### Action 3 : Accompagnement social et insertion professionnelle - Un sas vers l'emploi des jeunes

Accompagner vers une insertion professionnelle durable, 20 jeunes entre 16 et 25 ans dit NEET, à savoir sans emploi ni formation au moment de leur entrée dans ce dispositif.

#### Action 4 : Accompagnement social et insertion professionnelle - jobs solidaires à la journée

Mettre en activité rémunérée des jeunes ayant commis des petits délits et/ou sortants de prison pour une durée courte, auprès d'une association ou d'une collectivité afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins basiques tout en leur permettant de s'insérer.

# MAYOTTE

## Crédits 2019 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>		<b>50 000</b>	<b>50%</b>
Prévention		22 100	44%
	Milieu scolaire	4 100	19%
	Enseignement supérieur	4 000	18%
	Milieu festif	-	0%
	Milieu professionnel	-	0%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	14 000	63%
Sécurité, tranquillité publique et loi		16 400	33%
	Public sous-main de justice	5 700	35%
	Délinquance et entrée dans le trafic	8 200	50%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	2 500	15%
Populations vulnérables		1 000	2%
	Populations en errance	-	0%
	Jeunes consommateurs	1 000	100%
	Soutien à la parentalité	-	0%
Femmes		-	0%
Autres		-	0%
Formation		10 500	1050%
Études, diagnostics et communication		-	0%
Autres		-	0%
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)</b>		<b>50 600</b>	<b>50%</b>
	ARS	50 600	100%
	Cohésion sociale (DDCS)	-	0%
	FIPD	-	0%
	Politique de la ville	-	0%
	PDASR	-	0%
	Justice	-	0%
	Etat (autres)	-	0%
	Collectivités territoriales	-	0%
	Associations	-	0%
	Autres	-	0%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>100 600</b>	<b>100%</b>



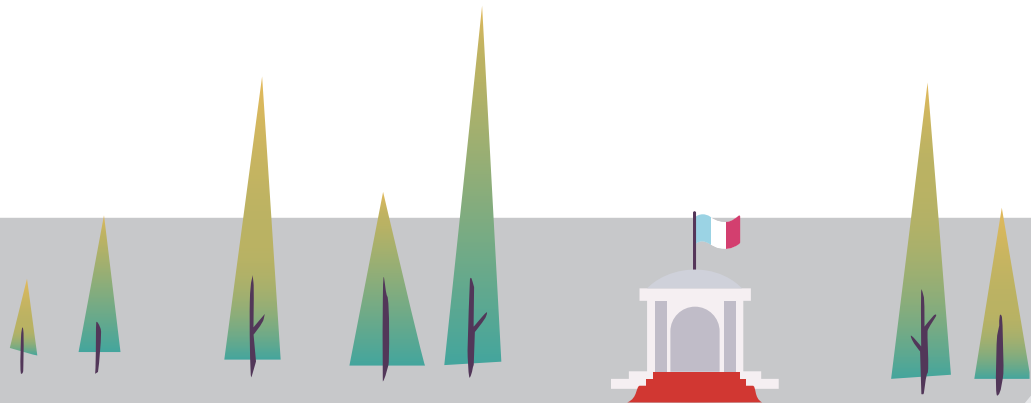
## Crédits 2019 ventilés en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en euros	euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Mayotte	50 000	50 600	50%	16	38%

## Les démarches concertées entre chef de projets MILDECA et collectivités territoriales en 2019

- Commune de Chirongui : fidéliser les 15 jeunes du projet précédent et leur proposer des activités plus variées.
- Commune de Dembeni : Actions menées par l'espace santé jeunes sur la prévention primaire des conduites addictives avec les jeunes relais.
- Commune de Bandré : Organisation d'ateliers pour les jeunes vulnérables de la commune sur les thèmes de la prévention de la délinquance et des addictions.





# ANNEXES



# ANNEXE 1



Le Président

NP/VR 2018- n° 311

Affaire suivie par :

Secrétariat général de la MILDECA

Vincent ROUAULT, chargé de mission territorial

01 42 75 69 57

[sg-mildeca@pm.gouv.fr](mailto:sg-mildeca@pm.gouv.fr)

[vincent.rouault@pm.gouv.fr](mailto:vincent.rouault@pm.gouv.fr)

Paris, le 27 décembre 2018

## **Mesdames et Messieurs les Préfets de région et de département**

### **Mesdames et Messieurs les chefs de projets MILDECA**

Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 a été adopté par le Gouvernement en décembre 2018<sup>1</sup>. Il vise à créer un élan dans la société pour changer notre regard sur les consommations d'alcool, de tabac et de drogues ou sur certains usages préoccupants (écrans, jeux) et de cette manière faire évoluer les comportements. L'impact pour la société est en effet considérable, que ce soit en termes de morbidité, de mortalité (73 000 décès par an attribuables au tabac, 49 000 à l'alcool, 1 600 aux drogues illicites), de violences ou de coût pour notre pays (120 milliards d'euros pour chacun des produits alcool, tabac).

Porté par un discours public rénové sur les risques et les dommages liés aux conduites addictives, le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 :

- met l'accent sur la prévention et porte une attention particulière aux publics les plus vulnérables du fait de leur âge ou de leurs fragilités ;
- renforce la qualité des réponses apportées aux conséquences des addictions pour les individus et la société ;
- témoigne d'un engagement fort contre les trafics ;
- consolide les mesures en faveur de la recherche ;
- favorise le développement de la coopération internationale.

1 Voir annexe 1 : Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022

La priorité est donnée aux enfants et aux adolescents, dans la mesure où ils sont à la fois particulièrement vulnérables aux effets des substances psychoactives – leur cerveau étant encore en cours de maturation- et très exposés à de multiples incitations à consommer via la pression de l'entourage familial et amical, la publicité et l'excessive accessibilité des produits.

La bonne mise en œuvre du plan national implique que les orientations nationales se déclinent en actions plus fines, au plus près des citoyens, au cœur des territoires, avec la préoccupation de coller à la réalité des trajectoires de vie et aux priorités politiques locales portées par les collectivités.

La présente circulaire détermine les objectifs et modalités d'élaboration d'un cadre stratégique régional, sous forme d'une feuille de route<sup>2</sup>, précise les leviers d'action appelés à être utilisés pour concourir à ces objectifs, et vous notifie une dotation annuelle en précisant les règles d'usage de ces crédits et d'éligibilité des projets<sup>3</sup>.

## I. Les objectifs des feuilles de route régionales

En tant que chef de projet régional MILDECA, vous piloterez l'élaboration d'une feuille de route régionale, comportant le cas échéant des déclinaisons départementales, visant à déterminer un nombre restreint d'orientations stratégiques pour la période 2019-2022, en déclinaison des axes prioritaires du plan national de mobilisation contre les addictions. Cette feuille de route doit répondre aux enjeux non seulement de la prévention et de l'accompagnement socio-sanitaire des usagers mais aussi d'ordre et de tranquillité publics et de la sécurité au quotidien pour tous (en assurant le respect des interdits et en luttant contre le trafic de stupéfiants).

Vous associerez étroitement les directeurs généraux des agences régionales de santé, les recteurs et les Procureurs à ces travaux, afin de garantir la pleine cohérence de l'action de l'État au niveau de votre territoire.

### **Axes prioritaires concernant plus spécifiquement le niveau territorial :**

- **Partager au niveau local les données et les enjeux de société liés aux addictions pour porter un discours public commun** auprès de la population et ainsi favoriser la prise de conscience collective. Il s'agit en particulier de mieux faire connaître les risques et dommages, tant du point de vue sanitaire que de sécurité et de tranquillité publiques, liées aux consommations de substances psychoactives et à l'usage excessif des écrans, et de diffuser largement les repères de consommation à moindre risque d'alcool.
- **Protéger dès le plus jeune âge et soutenir les parents dans leur rôle éducatif.** L'enjeu prioritaire est de déployer des programmes de renforcement des compétences psycho-sociales validés, au bénéfice des parents et des enfants et ce dans tous leurs environnements de vie. Ces programmes peuvent être portés par l'Éducation nationale auprès des élèves<sup>4</sup> ou par des collectivités territoriales auprès de familles en difficulté. Par ailleurs, dans les établissements scolaires, la constitution des parcours éducatifs de santé, sous l'égide des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), doit permettre d'améliorer la qualité des actions menées et d'assurer la cohérence et la rationalisation des interventions en milieu scolaire proposées actuellement par de nombreux intervenants du champ associatif, FRAD/ PFAD, professionnels de santé, mutuelles...Une attention particulière pourra être portée aux centres de formation des apprentis et aux lycées professionnels.
- **Permettre la conciliation entre vie festive et tranquillité publique, tant en milieu urbain que rural.** Les approches globales, conjuguant des actions de sensibilisation, de prévention et de réduction des risques auprès de publics cibles et la mobilisation des forces de l'ordre doivent être privilégiées. Vous accompagnerez, si nécessaire, les maires dans l'exercice de leurs pouvoirs de police. La promotion de lieux ou moments protecteurs, qui visent à valoriser des expériences de temps ou d'espaces de sociabilité sans alcool et sans tabac, associées à une restriction des incitations à consommer (publicité), pourra compléter cette approche.
- **Faire respecter la loi, en particulier renforcer l'effectivité de l'interdiction de vente aux mineurs** de l'alcool, du tabac et des jeux d'argent et intégrer dans les plans départementaux d'action et de sécurité routière la lutte contre les facteurs accidentogènes (alcool / stupéfiants / usage de téléphones).
- **Assurer la sécurité au quotidien dans tous les quartiers et réduire l'offre de produits stupéfiants.** Il convient de veiller à l'articulation des mesures de lutte contre le trafic de stupéfiants avec la mise en place de la police de sécurité au quotidien et l'identification des quartiers de reconquête républicaine. La prévention de la délinquance pourra prendre la forme de programmes d'accompagnement renforcé de personnes en récidive (« justice résolutive de problèmes ») et/

2 Voir annexe 2 : Compte rendu du séminaire du 7 novembre 2018

3 Voir annexe 3 : Ingénierie des campagnes budgétaires et dotations

4 Voir annexe 4 : convention MENJ / MILDECA

ou cibler des jeunes exposés à l'enrôlement dans le trafic de stupéfiants, (notamment en offrant des alternatives aux jeunes attirés par le mythe de l'argent facile)<sup>5</sup>.

- **Prendre en compte les besoins spécifiques**, tant en termes de prévention des conduites addictives que d'accompagnement, des personnes en situation de vulnérabilité concernées par ces conduites (notamment les personnes qui sont en situation de handicap ; souffrant de graves troubles psychiatriques ; migrantes ; sans abri ; les jeunes en errance) ainsi que des personnes placées sous-main de justice.
- **Favoriser, en collaboration étroite avec les agences régionales de santé, la fluidité des accompagnements**, dès le repérage des premières consommations problématiques, avant l'installation d'une addiction, dans le cadre de parcours de santé. Les structures d'exercice coordonné, qui se développent notamment dans le cadre du plan de transformation du système de santé, pourront utilement intégrer la prévention des conduites addictives des patients dans leurs projets de structure. Il convient aussi de consolider les dispositifs de réduction des risques pour les consommateurs de stupéfiants ou d'alcool : distribution / échange de seringues et autres matériels, salles de consommation à moindre risque ou autres dispositifs spécifiques.

## II. Les modalités d'élaboration des feuilles de route régionales

### 1. Construire un diagnostic partagé

Vous établirez un diagnostic commun avec vos homologues départementaux, qui devra ensuite être partagé avec vos principaux partenaires (en particulier, ARS, rectorat, procureur, PJJ, SPIP, douanes)<sup>6</sup>. Vous associerez à ces travaux les collectivités locales ou leurs représentants ainsi que les acteurs locaux dont vous jugez le concours pertinent.

Vous pourrez également vous appuyer sur les principales données disponibles, mises à disposition par l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (ODICER, données régionales ESCAPAD, rapports TREND...) ou produites au niveau régionale (sécurité routière, données délinquance, observatoires régionaux de santé, données d'activité des forces de l'ordre...).

### 2. Identifier les axes prioritaires

Sur la base du diagnostic ainsi établi, vous retiendrez des orientations stratégiques en nombre restreint, en assortissant chacune d'entre elles d'objectifs concrets, de préférence quantifiés, mettant en évidence les changements attendus de la situation prévalant dans votre région. Il peut s'agir d'indicateurs relatifs à :

- la prévalence des consommations (alcool, tabac, drogues), en population générale et / ou pour certaines tranches d'âge (en particulier jeunes) ; le recul de l'âge des expérimentations ;
- l'évolution des représentations liées aux produits psychoactifs, en particulier une meilleure connaissance des risques et dommages associés ;
- une diminution de l'accessibilité aux produits licites (alcool, tabac) et le respect de l'interdiction de vente de ces derniers aux mineurs ;
- la mesure de risques et dommages pour l'individu ou pour les tiers (sécurité routière, violences impliquant la consommation de substances psychoactives, passages aux urgences hospitalières, données sanitaires, veille et surveillance des phénomènes émergents...);
- la circulation et l'offre de stupéfiants (infractions liées aux stupéfiants, saisies ou démantèlements de réseaux de criminalité organisée).

### 3. Décliner chaque axe en actions opérationnelles

La politique territoriale de lutte contre les drogues et les conduites addictives que vous aurez définie se traduira en actions opérationnelles mobilisant différents types de leviers, au niveau régional ou départemental. La feuille de route décrira précisément chacun de ces axes, ainsi que la manière dont vous envisagez de mettre en œuvre les objectifs liés.

Au-delà de l'attribution de crédits à des opérateurs, ce sont bien tous les leviers à la main des services de l'État qui sont susceptibles d'être mobilisés :

5 Voir annexe 5 : Orientations partagées MILDECA / SG CIPDR

6 Voir annexe 6 : Annuaire des partenaires

- Police administrative, en particulier pour réguler le fonctionnement des débits de boissons permanents ou temporaires ; vous pourrez, le cas échéant, constituer des commissions de débits de boissons (ad hoc ou dans le cadre d'instances existantes), associant les services des principales communes concernées ainsi que des représentants locaux des débits de boissons ;
- Engagement des forces de l'ordre sur des opérations ponctuelles (par exemple, encadrement d'un événement festif) ou dans le cadre de plans de contrôle (en particulier, pour assurer le respect de l'interdiction de vente aux mineurs ainsi que la réglementation relative aux happy hours et à la publicité).
- Crédits budgétaires mis à votre disposition : crédits MILDECA, FIPDR, sécurité routière, politique de la ville. Comme indiqué dans l'annexe 3, les crédits qui vous sont délégués peuvent être attribués dans le cadre de conventions d'objectifs pluriannuelles et / ou via des appels à projet commun avec d'autres fonds, voire même d'autres opérateurs (agence régionale de santé par exemple).
- Instances de coordination : comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, CODAF, contrats locaux de santé.
- Mobilisation de partenaires locaux autour de chartes d'engagement, à l'instar des chartes de la vie nocturne adoptées dans plusieurs communes (exemples de Rennes, Nantes, Besançon, Bordeaux...). Vous pourrez aussi vous appuyer sur les engagements pris au niveau national par la Fédération du commerce et de la distribution, l'UMIH, les fédérations d'épiciers et de cavistes pour organiser localement le concours de ces secteurs aux actions menées. Les entreprises ou secteurs professionnels peuvent aussi être invités à s'impliquer dans la prévention des conduites addictives de leurs salariés.

Chaque région organisera un COPIL annuel réunissant les chefs de projet MILDECA de la région et les partenaires régionaux de la feuille de route pour faire le point sur : la mise en œuvre du dispositif régional dans les départements, le suivi d'activités des initiatives départementales et des difficultés ou enjeux identifiés.

Dans le choix des actions, vous devrez privilégier celles ayant donné des résultats probants et portées par des entités ayant la compétence et la capacité de les maintenir. Par ailleurs, en fonction des enjeux locaux ainsi que des équipes locales compétentes en la matière, vous assortirez certains projets d'un dispositif d'évaluation.

#### **Répartition des rôles entre niveau régional et départemental :**

- Le niveau régional assure le pilotage de la feuille de route et le suivi des objectifs régionaux fixés ;
- Le niveau départemental veille au déploiement des actions prévues localement dans ce cadre. Il organise les appels à projet locaux et mobilise les leviers de sécurité publique, de contrôle et de police administrative (contrôle des débits de boisson, respect de l'interdiction de vente aux mineurs, arrêtés préfectoraux...).

### **III. Calendrier de mise en œuvre et modalités de soutien**

Vous pourrez par ailleurs solliciter l'appui de la MILDECA : outre la mobilisation de chargés de mission territorialisées<sup>7</sup>, j'ai souhaité mettre à votre disposition sur le site internet de la MILDECA un ensemble de ressources, telles que des informations sur les dernières données scientifiques, des exemples de bonnes pratiques locales, des modèles de conventions etc...<sup>8</sup>.

Vous finaliserez votre feuille de route régionale d'ici le 4 mars 2019 et la transmettez à la MILDECA ([sg-mildeca@pm.gouv.fr](mailto:sg-mildeca@pm.gouv.fr)).

La MILDECA a décidé de maintenir le niveau de l'effort budgétaire en faveur de l'action territoriale à 8,6 millions d'euros et donc de reconduire les enveloppes régionales. Une part à hauteur de 80% de la dotation sera déléguée d'initiative par la MILDECA en ouverture de gestion, soit dès mars 2019. Les 20% restants sont liés à la formalisation et à la transmission de la feuille de route régionale pluriannuelle et seront donc attribués à compter d'avril 2019.

#### **Le lancement des appels à projet, au niveau départemental et / ou régional, se fera sur cette base.**

En outre, la MILDECA a décidé de réserver une partie des crédits à sa disposition au niveau national pour financer des projets innovants ou ambitieux, issus des feuilles de route, et dont le coût dépasserait l'enveloppe régionale. Ces projets devront s'inscrire dans les orientations stratégiques de la feuille de route (en déclinaison des orientations nationales), associer des partenaires clés et les cofinancements liés (tels que rectorat, justice, ARS, collectivités locales), mobiliser des

7 Voir annexe 6 : Annuaire des partenaires

8 <http://www.drogues.gouv.fr/laction-publique/une-boite-outils-accompagner-laction-chefs-de-projet>



leviers de plusieurs types donc aussi autres que budgétaires, avoir une certaine ampleur (au-delà d'une école ou d'un quartier par exemple). A réception des feuilles de route et de ce type de projet, la MILDECA décidera des suites à donner en avril 2019.

Vous rendrez compte chaque année de votre action à la MILDECA dans le cadre d'un questionnaire qui vous sera transmis à cette fin.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des difficultés éventuelles concernant l'application de cette circulaire et vous assure, Mesdames et Messieurs les Préfets de région et de département, Mesdames et Messieurs les chefs de projets MILDECA, de mon soutien total dans la mise en œuvre de votre action au bénéfice de la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Je sais pouvoir compter sur votre entière mobilisation et celle de vos services pour que la diminution des consommations et comportements à risque contribue à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des citoyens.

**Nicolas PRISSE**

**Annexes :**

1. Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022
2. Compte rendu du séminaire du 7 novembre 2018
3. Ingénierie des campagnes budgétaires et dotations
4. Convention MENJ / MILDECA
5. Orientations partagées MILDECA / SG CIPDR
6. Annuaire des partenaires



## ANNEXE 2

### L'action dans les territoires Bilan d'activité 2019

#### Questionnaire n°1 pour le chef de projet régional

##### Région :

##### 1. Le pilotage de l'action MILDECA à l'échelle de la région

Des COPIL sur les sujets MILDECA ont-ils eu lieu en 2019 au niveau régional ?

- Composition des COPIL :
- A quelles dates ont-ils eu lieu ?

##### 2. La feuille de route régionale

Selon quelles modalités la feuille de route régionale a-t-elle élaborée ?

Qui sont les signataires de la feuille de route régionale ?

Quels sont les principaux axes de la feuille de route régionale ?

Avez-vous été associé à l'élaboration du cahier des charges et à l'instruction des dossiers de l'appel à projets issu du Fonds national de lutte contre les addictions, confié à l'ARS ?

##### 3. L'emploi des crédits délégués pour 2019

**Dotation régionale globale :** €

##### Répartition

Département :	Dotation :	€
Département :	Dotation :	€
Département :	Dotation :	€
Département :	Dotation :	€
Département :	Dotation :	€
Département :	Dotation :	€

Si une enveloppe a été réservée au niveau régional, montant : €

(Dans ce cas, merci de présenter les projets financés sur l'enveloppe régionale dans un fichier Excel distinct et selon le modèle fourni)

## L'action dans les territoires Bilan d'activité 2019

### Questionnaire n°2 pour le chef de projet départemental

#### Département :

#### 1. Le pilotage de l'action à l'échelle du département

Des COPIL ont-ils eu lieu au niveau départemental en 2019 ?

- Composition des COPIL :
- A quelles dates ont-ils eu lieu ?
- Qui prend l'initiative d'organiser le COPIL départemental (le cabinet du préfet /un autre service de la préfecture /la DDCS /un autre service) ?

#### 2. Élaboration et mise en œuvre départementale de la feuille de route régionale

En tant que chef de projet départemental, comment avez-vous contribué à l'élaboration de la feuille de route régionale ?

Quelles modalités de déclinaison et de suivi des objectifs de la feuille de route régionale sont prévues et mises en œuvre au niveau du département ?

Suite à l'élaboration de la feuille de route régionale, votre mode de pilotage des sujets MILDECA a-t-il évolué ? En quoi ?

#### 3. Appels à projets sur fonds MILDECA

3. 1. A quels axes de la feuille de route régionale, l'appel à projet départemental 2019 a-t-il répondu ?

3. 2. Votre appel à projet MILDECA 2019 était-il mutualisé avec un autre appel à projet ?

Si oui, lequel ?

3. 3. Une plateforme de dépôt des dossiers par voie électronique a-t-elle été utilisée ?

Si oui laquelle (KEEO, démarches simplifiées, plateforme projet ARS/OR2s, autre...) ?

3. 4. Montant de la dotation départementale reçue : €

3. 5. Les actions financées : Tableau excel à compléter selon le modèle joint (aide au remplissage ci-après)

4. Travaillez-vous plus spécifiquement avec certaines collectivités territoriales (autour d'un projet ou d'une thématique liée à la lutte contre les drogues et les conduites addictives) ?

Lesquelles ?

5. Quelles actions financées par les crédits MILDECA ont fait l'objet d'une évaluation (par vos services ou un autre service type ARS...) ? (pour rappel fiche Conduire une évaluation)



Conduire une  
évaluation.pdf

A la suite de cette évaluation, le projet a-t-il été modifié ?

6. Un fait marquant en 2019 (un phénomène émergent, un nouveau sujet relayé par les acteurs du territoire ou les médias, la construction d'un nouveau partenariat...) ?



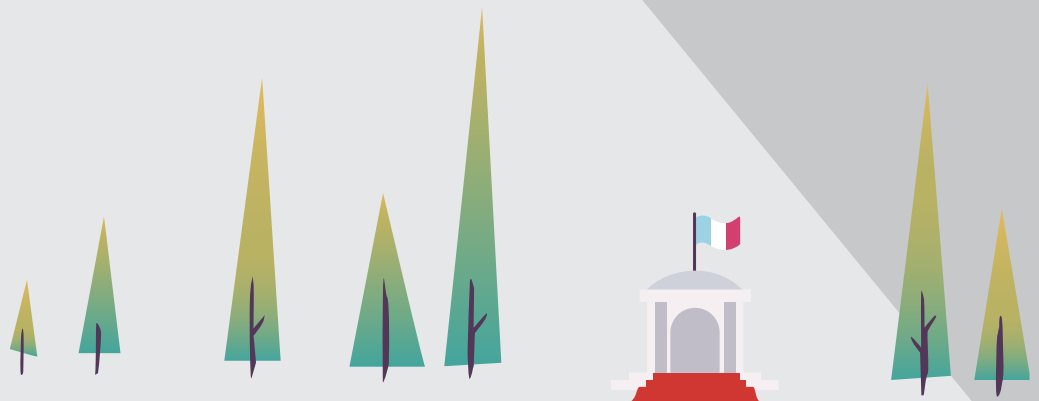




@MILDECAgouv  
drogue.gouv.fr



La MILDECA s'engage



**MILDECA** | Mission interministérielle de lutte contre  
les drogues et les conduites addictives